



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

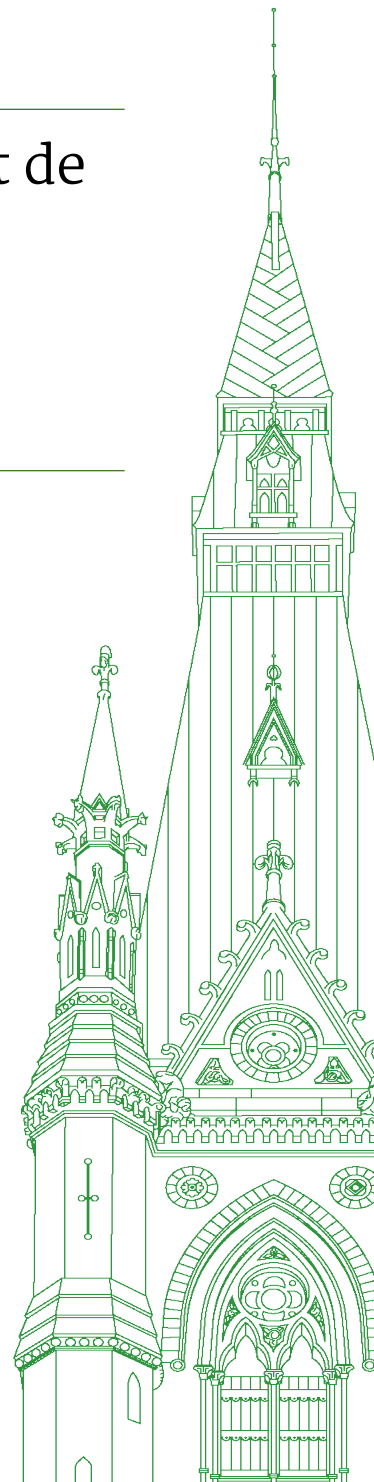
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le jeudi 2 octobre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 2 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroulera en format hybride, conformément au Règlement. Des députés participent en personne dans la pièce et d'autres à distance en utilisant l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices qui figurent sur les cartes placées sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et l'effet Larsen ainsi que pour protéger la santé et assurer la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui vous mènera à une courte vidéo de sensibilisation.

Voici maintenant quelques consignes à l'intention des témoins et des députés.

Veuillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Veuillez mettre votre micro en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole.

Les participants qui utilisent Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, le canal d'interprétation qui leur convient: anglais ou français. Les personnes dans la pièce peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Les personnes qui se trouvent dans la pièce doivent lever la main si elles souhaitent prendre la parole. Celles qui sont sur Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi allons gérer l'ordre des interventions du mieux que nous le pouvons. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension à cet égard.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, le Comité reprend son étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais maintenant vous présenter nos témoins.

Nous accueillons M. Mac Ross, qui représente le Conseil des grains du Canada.

Nous avons également parmi nous Mme Claire Cîteau et M. Jorge Correa, du Conseil des viandes du Canada.

Nous accueillons aussi des représentants de CropLife Canada: Mme Émilie Bergeron; et M. Gregory Kolz, vice-président des affaires gouvernementales.

Bienvenue.

Chaque organisation dispose de cinq minutes. Nous passerons ensuite aux questions des différents partis.

C'est M. Ross qui commence.

Vous disposez de cinq minutes.

Mac Ross (vice-président, Politique commerciale et protection des cultures, Canada Grains Council): Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Comme vous le savez déjà, je m'appelle Mac Ross. Je suis vice-président de la politique commerciale et de la protection des cultures au Conseil des grains du Canada.

Le Conseil des grains du Canada est l'organisation nationale qui représente l'ensemble de la chaîne de valeur des grains du Canada, y compris les agriculteurs, les entreprises de semences et du secteur des sciences de la vie, les exportateurs et toutes les principales associations de produits de grandes cultures.

Je suis heureux de comparaître aujourd'hui, car l'étude que mène le Comité sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire porte sur un élément essentiel au succès de notre industrie.

Bien que les retombées économiques annuelles du secteur canadien des grains s'élèvent déjà à 172 milliards de dollars, il faut absolument réduire le fardeau administratif afin que notre secteur puisse mieux réaliser son potentiel économique.

Les lourdes contraintes réglementaires du Canada font ralentir les investissements, l'innovation et la croissance dans l'ensemble de notre secteur. Le Canada se classe actuellement parmi les derniers pays de l'OCDE en ce qui concerne le fardeau administratif et réglementaire, ce qui compromet notre compétitivité. C'est une préoccupation majeure pour le secteur des grains, qui pourrait devenir un moteur important de l'économie si on lui en donnait les moyens, plutôt que de le limiter. Pour qu'il en soit ainsi, la réglementation canadienne doit être moderne et efficace, en plus d'être conforme aux objectifs de croissance économique, de manière à ce que les agriculteurs, les exportateurs et les innovateurs puissent être compétitifs à l'échelle mondiale.

Comme vous le savez, les agriculteurs canadiens ont une capacité et une volonté extraordinaires d'adopter et de mettre en œuvre les innovations modernes en sciences végétales, comme des produits antiparasitaires et des innovations en matière de semences. Ces outils aident les agriculteurs canadiens à renforcer durablement leur capacité de production et ainsi à contribuer à l'économie canadienne et à la sécurité alimentaire au pays et à l'étranger.

Les agriculteurs canadiens comptent sur l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou l'ARLA, et sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou l'ACIA, pour accéder rapidement à ces outils et soutenir le commerce.

Étant donné que notre marché est relativement petit, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un système réglementaire qui soit plus coûteux, moins prévisible et plus encombré par les formalités administratives que celui de nos concurrents. Si nous voulons vraiment stimuler la compétitivité et la croissance économique du Canada, nous devons nous assurer que nos mesures de réglementation correspondent aux objectifs stratégiques de notre pays.

Par conséquent, le Conseil des grains du Canada propose que l'on apporte à l'ARLA et à l'ACIA cinq changements à coût nul pour faire en sorte que la réglementation soutienne un programme axé sur la croissance pour le pays.

Premièrement, exiger que l'ARLA prenne en compte la sécurité alimentaire et les répercussions économiques dans toutes ses décisions réglementaires, sans compromettre la santé et la sécurité.

Deuxièmement, demander à l'ARLA de tirer parti des examens et des pratiques de réglementation exemplaires d'autres pays de confiance qui tiennent compte des risques afin d'éliminer les chevauchements et de faire en sorte que les agriculteurs canadiens demeurent compétitifs.

Troisièmement, établir des normes de rendement réglementaire de calibre mondial en exigeant que l'ARLA atteigne tous ses objectifs de rendement.

Quatrièmement, mettre fin au programme de transformation de l'ARLA, qui a été lancé en 2021, et réaffecter les ressources de l'agence à la réalisation des activités essentielles de son mandat.

Cinquièmement, en ce qui concerne l'ACIA, accélérer l'élaboration et l'adoption complète de l'échange de certificats phytosanitaires électroniques, ou ePhyto, tant pour les importations que pour les exportations de grains avec nos partenaires commerciaux internationaux participants. Malheureusement, le Canada est actuellement en retard par rapport à bon nombre de ses concurrents dans cette transition.

En cette période où le contexte commercial mondial est de plus en plus instable, le Canada ne peut se permettre de se tirer dans le pied en raison de son fardeau réglementaire. Nous pensons que les cinq recommandations à coût nul pour l'ARLA et l'ACIA contribueront à la création d'un cadre réglementaire au Canada qui évoluera au rythme du commerce et qui permettra aux agriculteurs canadiens d'accéder rapidement à l'innovation.

Il s'agira d'une étude importante pour notre secteur et nous sommes prêts à y participer activement. Nous remercions à l'avance tous les membres du Comité de prendre cette tâche importante au sérieux.

Je vous remercie de votre attention et serai ravi de participer à la discussion.

• (1535)

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour du Conseil des viandes du Canada, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Claire Citeau (vice-présidente, Commerce international, Conseil des viandes du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître aujourd'hui.

Je suis Claire Citeau, vice-présidente du Conseil des viandes du Canada. Nous sommes la voix de l'industrie canadienne de la viande et des transformateurs agréés par le gouvernement fédéral. C'est le plus important secteur de la transformation des aliments au pays, avec des ventes annuelles de plus de 32 milliards de dollars et près de 300 000 emplois au pays. Nos membres transforment près de 90 % de la viande canadienne, fournissant des protéines de grande qualité aux familles au Canada et partout dans le monde dans environ 90 marchés d'exportation.

Le secteur canadien des viandes est diversifié, comprenant à la fois de grandes multinationales et de nombreuses entreprises de petite et moyenne tailles.

[Traduction]

À l'heure actuelle, notre industrie fait face à de sérieux obstacles: les droits de douane punitifs imposés par la Chine, les pénuries de main-d'œuvre persistantes, les changements apportés aux règles commerciales internationales et les pressions exercées sur l'approvisionnement en bétail, qui obligent les transformateurs à fonctionner avec des marges très faibles. Le secteur dépend intrinsèquement du commerce pour l'utilisation des carcasses et pour une meilleure valorisation de nos produits à l'échelle internationale. Plus de la moitié de la viande produite au Canada est destinée à l'exportation, notamment vers les États-Unis, la Chine, le Japon, le Mexique et la Corée du Sud.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue.

Jorge Correa (vice-président, Accès aux marchés et affaires techniques, Conseil des viandes du Canada): Bonjour. Je m'appelle Jorge Correa. Je suis vice-président de l'accès aux marchés et des affaires techniques au Conseil des viandes du Canada.

Afin de renforcer la résilience du secteur et de préserver sa contribution au système alimentaire, à la croissance économique et à l'emploi en milieu rural au Canada, nous recommandons un certain nombre de priorités en matière de financement. La première concerne le fonds pour la résilience de la transformation de la viande. Il s'agit de modifier le programme Agri-stabilité afin de soutenir les transformateurs de viande sous réglementation fédérale qui font face à des marges négatives liées à l'offre, en veillant à ce qu'ils aient accès à des programmes de gestion des risques comparables à ceux offerts aux producteurs. La deuxième consiste à faire de la diversification du commerce et de l'accès aux marchés une priorité. Il s'agit d'augmenter l'enveloppe de financement du programme Agri-marketing afin de stimuler les activités de l'industrie à l'étranger, notamment par des initiatives comme la création du premier bureau de défense des droits de l'industrie canadienne des viandes en Chine, un appui renouvelé au Bureau indo-pacifique pour l'agroalimentaire et du financement destiné à aider l'industrie à se conformer aux exigences réglementaires étrangères.

La troisième priorité concerne la compensation des droits de douane chinois. Il s'agit d'entretenir des discussions approfondies avec la Chine sur la réouverture du marché au bœuf et la suppression des droits de douane sur le porc et d'offrir une compensation pour les droits de 25 % sur le porc canadien institués à titre de rétorsion, qui représentent 177 millions de dollars de pertes par année. Une compensation comparable a été accordée à d'autres secteurs. Il faut veiller à ce que l'ACIA dispose des ressources et de l'expertise nécessaires, tant à l'échelle nationale que dans les ambassades canadiennes à l'étranger, pour maintenir les exportations et simplifier le processus d'inspection grâce à la numérisation et à des outils assistés par l'intelligence artificielle, à la certification électronique et à l'élaboration de directives plus claires pour assurer l'uniformité de la réglementation à l'échelle nationale.

Nous recommandons de procéder sans délai à certaines réformes réglementaires. Premièrement, exempter l'inspection des viandes du projet de loi C-5, à moins que les systèmes provinciaux correspondent nettement aux normes fédérales. Deuxièmement, rendre l'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail conforme aux normes américaines. L'ACIA estime que ce changement pourrait permettre au secteur de la transformation d'économiser 25 millions de dollars par année. Troisièmement, prolonger la période de validité de l'évaluation d'impact sur le marché du travail à deux ans; continuer à soutenir le Programme des candidats des provinces, qui est géré par les provinces; et créer un volet d'immigration propre au secteur afin de stabiliser la main-d'œuvre. Quatrièmement, investir dans la préparation aux maladies animales exotiques, notamment la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse, et dans les mesures d'intervention. Cinquièmement, mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur les relations de travail dans les ports de la côte Ouest dans le cadre de la loi d'exécution du budget de l'automne 2025 afin de prévenir les perturbations qui nuisent aux exportations agroalimentaires.

Le secteur canadien des viandes est fier de son bilan au chapitre de la salubrité des aliments et du rôle qu'il joue dans l'alimentation des Canadiens et de gens de partout dans le monde. Cependant, une réglementation inefficace constitue un véritable obstacle à la compétitivité et à la croissance. Il existe des solutions et comme le sort de notre industrie est étroitement lié à celui de l'organisme de réglementation, les solutions qui permettraient à l'industrie de réaliser des économies et de gagner en efficacité permettraient également au gouvernement de réaliser des économies et de gagner en efficacité.

Au bout du compte, nous espérons continuer à travailler avec le gouvernement pour maintenir des normes de calibre mondial, réduire les coûts inutiles et renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial dans le secteur agroalimentaire.

Merci.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup.

Enfin, nous cédon la parole aux représentants de CropLife Canada, qui disposent de cinq minutes.

Gregory Kolz (vice-président, Affaires gouvernementales, CropLife Canada): Bonjour, monsieur le président, bonjour, mesdames et messieurs.

Je m'appelle Gregory Kolz. Je suis vice-président des affaires gouvernementales chez CropLife Canada. Je suis accompagné aujourd'hui de ma collègue Émilie Bergeron, vice-présidente de la

chimie. Merci de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

CropLife Canada est le porte-parole national des fabricants, des développeurs et des distributeurs de pesticides et d'innovations en sélection végétale. Nos membres fournissent des solutions essentielles qui aident les agriculteurs canadiens à produire des denrées alimentaires pour les Canadiens et le monde entier et qui stimulent la croissance économique du Canada. Nos membres sont prêts à proposer des innovations indispensables pour relancer la croissance de la productivité dans le secteur agricole, mais pour ce faire, ils ont besoin du cadre réglementaire qui convient.

En juillet dernier, CropLife Canada s'est réjoui de voir le gouvernement du Canada lancer son examen du fardeau administratif. Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour simplifier les services, éliminer les doublons et réduire les coûts pour les Canadiens et les entreprises arrivent à un moment critique pour l'industrie agricole et plus particulièrement pour le secteur des sciences végétales. L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est un élément essentiel de notre économie et de notre sécurité alimentaire. L'industrie contribue à hauteur de près de 150 milliards de dollars par année à notre PIB et elle emploie 2,3 millions de Canadiens. C'est plus que les secteurs de l'automobile, de la foresterie, de l'acier et de l'aluminium, et du pétrole et du gaz réunis. Notre industrie est le plus grand secteur manufacturier du pays et un moteur essentiel de la croissance économique nationale.

Cela dit, si le Canada veut devenir l'économie la plus forte du G7, il aura besoin que le secteur agricole et alimentaire prospère et se développe. Bien que ce secteur représente déjà 7 % du PIB du pays, il a la possibilité de doubler sa contribution au cours des 10 prochaines années. Nous croyons que cette possibilité réside en grande partie dans des solutions à portée de main, notamment la mise en place de plusieurs mesures à coût nul qui permettent d'améliorer l'efficacité du système réglementaire et de garantir aux agriculteurs un accès rapide à des outils innovants de protection des semences et des cultures dont ils ont besoin pour accroître leur productivité et être compétitifs sur le marché mondial.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

[Français]

Émilie Bergeron (vice-présidente, Chimie, CropLife Canada): Bien que le récent rapport sur la réduction du fardeau administratif de Santé Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA, indique une volonté de réduire le fardeau réglementaire, les recommandations relatives aux innovations en matière de science végétale sont décevantes et ne contribueront guère à éliminer les formalités administratives et à stimuler la croissance économique.

En termes simples, il est urgent que le gouvernement prenne des mesures audacieuses et décisives. La santé et la sécurité seront toujours de la plus haute importance, mais nous devons collectivement trouver un équilibre entre la réglementation axée sur les risques et la réglementation axée sur la croissance.

En ce qui concerne l'ARLA, les défis sont particulièrement importants. Le nombre de demandes d'homologation de nouveaux produits soumises à l'ARLA sur une base annuelle a diminué de moitié par rapport à il y a 10 ans, mais les délais d'approbation ont presque doublé au cours de la même période. Cela nuit considérablement à la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en matière de réglementation, en plus de désavantager les agriculteurs canadiens.

Il faut déjà environ 12 ans, en moyenne, pour qu'un nouveau produit phytosanitaire soit mis sur le marché, depuis la recherche-développement initiale jusqu'à l'approbation réglementaire. Chaque année supplémentaire de retard signifie des occasions perdues pour les agriculteurs, qui peuvent subir des pertes dévastatrices causées par des ravageurs qui auraient pu être évitées grâce à une innovation bloquée dans les dédales bureaucratiques de l'ARLA.

[Traduction]

Gregory Kolz: CropLife Canada et ses membres sont convaincus qu'il est nécessaire de disposer de règlements qui favorisent l'innovation et la compétitivité canadiennes tout en prônant la responsabilité financière et l'utilisation efficace des ressources.

C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement de se concentrer sur l'élimination de processus bureaucratiques redondants, comme le programme de transformation de l'ARLA, et de recentrer les ressources sur l'approbation rapide de nouveaux outils de protection des cultures et sur la prise de décisions de réévaluation prévisibles et fondées sur les risques, afin de garantir que les agriculteurs canadiens aient accès à des technologies et à des produits novateurs pour produire des aliments destinés à la consommation humaine et animale qui soient sûrs et abondants.

Comme le gouvernement cherche à stimuler davantage les investissements et l'innovation au Canada, nous devons veiller à ce que le système réglementaire permette la prise en charge d'un nombre croissant de demandes relatives à de nouveaux produits et de réévaluations. Il faudra pour cela des mesures de réglementation efficaces, prévisibles et modernes, aussi novatrices que les produits qu'elles sont censées encadrer.

L'industrie des sciences végétales est prête et disposée à travailler avec le gouvernement pour tracer la voie vers un système de réglementation de calibre mondial qui assure le maintien de normes élevées en matière de santé et de sécurité tout en permettant un accès rapide à des produits novateurs.

Merci de votre attention. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup. Vous avez terminé juste à temps et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous passons maintenant aux conservateurs pour commencer une série de questions dont les interventions sont de six minutes pour chacun des partis.

C'est M. Barlow qui commence.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents dans le cadre d'un processus qui s'avère très important pour nous.

La semaine dernière, des représentants de l'ACIA et de l'ARLA sont venus témoigner. Je leur ai d'abord demandé s'ils avaient l'intention de se conformer au plan du gouvernement libéral en ajustant leur mandat afin d'y inclure les répercussions économiques et de s'assurer que la croissance économique est prise en compte dans les décisions qu'ils prennent.

Les représentants de l'ACIA et de l'ARLA ont répondu qu'il n'y avait aucune raison pour eux de modifier leur mandat, car ces aspects relevaient déjà de leur compétence. Je dirais que ce n'est absolument pas le cas.

Commençons par CropLife. Êtes-vous du même avis, à savoir qu'il n'est pas nécessaire que l'ACIA et l'ARLA modifient leurs mandats?

Gregory Kolz: Nous ne sommes pas de cet avis.

Oui, ces aspects figurent dans le préambule. Il n'y a aucun doute là-dessus. C'est une affirmation valable. Malheureusement, il semble qu'ils ne soient pas pris en compte autant qu'ils le devraient. Nous croyons que les agences doivent toujours accorder la priorité à la santé et à la sécurité, mais elles doivent également veiller à ce que les aspects économiques et concurrentiels soient pris en compte dans leurs décisions.

De plus, notre position est conforme aux engagements que le gouvernement a pris dans son récent programme électoral: veiller à ce que le coût des aliments soit pris en compte dans toutes ses décisions réglementaires sans que cela ne compromette la santé et la sécurité. Nous voulons donc que le gouvernement tienne cette promesse.

John Barlow: Monsieur Ross, vous avez dit quelque chose de similaire dans votre déclaration préliminaire.

Êtes-vous du même avis que les représentants de l'ACIA et de l'ARLA sur la question de l'inclusion des répercussions économiques dans leurs mandats?

Mac Ross: Je ne suis pas d'avis qu'il n'est pas nécessaire de tenir cette promesse et de modifier le mandat. Comme je l'ai déjà mentionné, la santé et la sécurité seront toujours de la plus haute importance, mais nous devons trouver le juste équilibre entre la réglementation axée sur les risques et la réglementation axée sur la croissance.

John Barlow: Merci.

Je vais m'adresser de nouveau aux représentants de CropLife. L'ARLA a récemment pris une décision au sujet du dicamba, qui ressemble beaucoup à ce que nous avons vécu avec la lambda-cy et les décisions sur les néonicotinoïdes.

Il semble que les changements proposés aux étiquettes soient toujours publiés avant même que les discussions ou les évaluations scientifiques ne soient terminées. Cela a des conséquences pour le secteur agricole.

Pourquoi continue-t-on à se heurter aux mêmes problèmes? Pourquoi cela se produit-il encore? Quelles sont les répercussions sur vos membres et sur les producteurs? Que faut-il faire pour que les décisions soient prises dans le bon ordre, afin que les problèmes comme ceux que nous avons eus avec le dicamba, la lambda-cy et les néonicotinoïdes cessent?

Émilie Bergeron: Oui, c'est un problème de longue date à l'ARLA. C'est pourquoi le rapport sur la réduction de la paperasse de l'Agence nous a tant déçus.

Nous nous attendions à ce que l'Agence parle des améliorations à apporter au processus de réévaluation, processus qui a mené à la décision sur le dicamba, ainsi qu'à d'autres que vous avez nommées. Le rapport nous a également beaucoup préoccupés parce que nous avons eu des discussions avec l'ARLA au cours des 10 dernières années sur la façon d'améliorer le système de réévaluation et de rendre le programme plus efficace afin que le manque de transparence et les décisions qui sont prises sans information ni discussion avec le titulaire et l'industrie agricole sur les répercussions et les données scientifiques qui sous-tendent la décision... Cela n'a mené à rien.

Ce que nous proposons à l'ARLA depuis longtemps maintenant — j'ai dit 10 ans, mais je pense que c'est plus que cela —, c'est vraiment d'avoir une étape avant la décision, lorsque l'Agence publie l'évaluation des risques. C'est très semblable à ce qui se fait aux États-Unis. Ils prennent une pause à l'évaluation des risques, discutent des risques avec le demandeur d'homologation et le secteur agricole, de ce qui est en jeu et des nouvelles données scientifiques qui pourraient aider à prendre une meilleure décision, puis ils poursuivent le processus.

Jusqu'à présent, l'ARLA n'a pas accepté d'aller dans ce sens, mais nous estimons qu'aujourd'hui, cette récente décision souligne en quelque sorte l'importance de reprendre la discussion et de procéder à un examen clair et complet de la façon d'améliorer le système de réévaluation.

• (1550)

John Barlow: Merci, madame Bergeron.

J'ai une autre question pour tous les témoins.

Madame Bergeron, vous avez parlé du rapport sur la réduction de la paperasse présenté par le gouvernement. La semaine dernière, des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont également admis qu'il n'y avait pas eu de consultation officielle. Vous avez en quelque sorte mentionné que lorsque le rapport a été présenté, vous vous attendiez à y voir des choses qui n'y figuraient pas.

Je veux simplement confirmer ce qui suit. Peut-être que chacun d'entre vous pourra répondre. Nous allons commencer par CropLife.

Vous a-t-on approché dans le cadre d'un processus officiel de consultation pour le rapport sur la réduction de la paperasse, oui ou non?

Gregory Kolz: Je peux confirmer que nous n'avons pas été consultés au cours du processus.

John Barlow: Madame Citeau, du Conseil des viandes, avez-vous été consultée?

Claire Citeau: Oui.

John Barlow: Monsieur Ross, avez-vous participé à des consultations officielles dans le cadre du rapport sur la réduction de la paperasse?

Mac Ross: Nous n'avons pas été sollicités pour une consultation officielle.

John Barlow: Il est intéressant de constater que certains l'ont été et que d'autres ne l'ont pas été, étant donné que vous seriez deux des intervenants les plus importants à cet égard.

Il me reste environ 30 secondes.

Ma question s'adresse encore à CropLife et concerne l'ARLA. Vous avez beaucoup parlé du programme de transformation. Il y aura des coûts supplémentaires. C'est quatre fois plus que ce qui est facturé aux États-Unis.

L'Agence a-t-elle expliqué à quoi serviraient ces fonds supplémentaires? Les 80 millions de dollars de frais supplémentaires vous permettront-ils d'obtenir un meilleur service?

Gregory Kolz: La réponse donnée la semaine dernière, dans laquelle je crois qu'un des fonctionnaires a dit qu'ils espéraient que les fonds seraient utilisés pour aider à améliorer les services, nous a intrigués. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de garanties. En fait, on ne sait toujours pas exactement quel est le plan pour s'assurer qu'ils peuvent réellement respecter les normes qu'ils sont censés respecter.

John Barlow: Merci.

Le président: Nous passons maintenant aux libéraux pour six minutes.

Madame Chatel, vous avez la parole.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres, aujourd'hui.

Comme ça a été mentionné tout à l'heure, je pense qu'un des objectifs communs de l'étude de ce comité est de comparer ce qui a été proposé par les ministères au mois de septembre, et d'obtenir votre rétroaction et vos recommandations sur ces propositions. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont émis des recommandations.

Monsieur Ross, j'avais la même question que celle qu'a posée mon collègue. Je pense qu'on y a répondu. Concrètement, on a parlé de modifier le mandat et il est déjà inscrit dans le préambule qu'on doit s'assurer d'appliquer une lentille économique. Comment peut-on aller plus loin?

Vous dites que ce n'est pas assez, mais qu'entendez-vous par ça? Où peut-on placer ça exactement? Pouvez-vous nous expliquer un peu plus concrètement ce que vous voulez dire? Ça nous aiderait dans le cadre de notre étude.

Dans votre recommandation n° 1, vous proposez de modifier le mandat de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA, pour veiller à ce qu'elle tienne compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques. C'est exactement ça aussi qui est déjà mentionné dans le préambule. Vous voulez modifier le mandat. Avez-vous des suggestions bien concrètes à nous faire? Si vous pouviez nous les transmettre par écrit, ce serait amplement suffisant. J'ai plusieurs questions, et je vais essayer de toutes les poser.

Dans votre recommandation n° 2, vous parlez beaucoup de tirer parti de l'examen des pratiques exemplaires en matière de réglementation provenant d'autres agences fiables. Nous avons justement entendu les fonctionnaires nous dire qu'ils ont déjà réalisé de grands progrès sur le plan de l'examen conjoint. Dans un premier temps, ça s'est fait avec l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et, dans un deuxième temps, sur le plan des accords de reconnaissance mutuelle.

Selon vous, est-ce un pas dans la bonne direction? Avez-vous l'ambition d'aller beaucoup plus loin? Pouvez-vous dire plus concrètement quelle serait votre recommandation dans ce contexte?

• (1555)

[Traduction]

Mac Ross: Pour répondre à la première partie de la question, nous pensons qu'il est possible d'être plus ambitieux en ce qui concerne l'obligation de l'ARLA de tenir compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques dans ses décisions réglementaires. Je pense qu'il y a différentes façons d'y arriver, mais en fin de compte, c'est au gouvernement de décider comment procéder.

De notre point de vue, l'atteinte du résultat, exiger que l'ARLA tienne compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques dans toutes ses décisions réglementaires, est plus importante que les moyens d'y parvenir. Nous pensons qu'il y a encore du travail à faire pour s'assurer que, comme nous l'avons dit plus tôt, un équilibre soit trouvé entre la réglementation du risque et la réglementation de la croissance. Ces deux choses ne sont pas mutuellement exclusives.

Pour répondre à votre deuxième question sur le travail visant à tirer parti des examens et des pratiques réglementaires exemplaires d'autres pays de confiance et basés sur le risque, nous pensons qu'il y a eu des progrès en ce sens. Vous avez parlé d'examens conjoints. Nous pensons qu'on pourrait être plus ambitieux à cet égard, car nous croyons vraiment que cela éliminerait les chevauchements.

Les avantages sont doubles. Ce serait un moteur d'efficacité pour l'Agence, dont les ressources et la capacité sont limitées. Deuxièmement, cela ferait en sorte que les agriculteurs canadiens aient accès aux mêmes outils que les agriculteurs des pays concurrents. Par le passé, il y a eu des décisions réglementaires différentes sur des produits similaires. Je pense qu'il faut absolument en faire plus dans ce domaine.

[Français]

Sophie Chatel: Merci, monsieur Ross.

Monsieur Kolz, j'aimerais aussi entendre vos commentaires là-dessus.

Par ailleurs, j'aimerais aussi entendre ce que vous avez à dire au sujet de l'arriéré. La semaine passée, nous avons entendu les fonctionnaires nous dire que cela allait être réglé. À quoi vous attendez-vous? Est-ce à une norme minimum? Concrètement, y a-t-il des outils que nous pourrions explorer pour arriver à respecter cette norme de service?

[Traduction]

Gregory Kolz: Nous allons peut-être tous les deux répondre, mais je commencerai en disant que les recommandations qui ont été formulées au début septembre étaient, au mieux, décevantes. En ce qui concerne l'absence de consultation soulevée plus tôt, la plupart des questions dont l'Agence discute actuellement font l'objet de discussions depuis des années. L'échéancier de mise en œuvre est dans plusieurs ans. Ces deux éléments combinés sont préoccupants. Il semble y avoir un manque d'ambition, mais, en ce qui concerne l'arriéré, je vais laisser Mme Bergeron en parler.

[Français]

Émilie Bergeron: Effectivement, l'arriéré des approbations pose réellement problème, surtout pour les nouvelles homologations.

L'ARLA est venue ici la semaine passée pour parler de sa performance à 72 %, une performance qui diminue de plus en plus ces dernières années. En parallèle, on voit de moins en moins d'ingrédients actifs être présentés à l'ARLA pour homologation. C'est donc un peu contradictoire: on veut être performant par opposition au nombre d'ingrédients actifs. Nous avons à ce sujet des propositions précises à transmettre à l'ARLA, qui sont relativement techniques et que nous allons vous présenter à titre d'information.

Tout d'abord, comment l'ARLA pourrait-elle accroître sa performance en suivant sa réglementation, en suivant la loi et en respectant les normes en matière de protection de l'environnement et de la santé humaine, ce qui est très important? Elle pourrait procéder de façon plus prévisible et en temps opportun. Pour nous, c'est une priorité.

Je sais que l'ARLA a aussi souligné qu'elle n'était pas la seule à avoir ce type de problèmes, mentionnant les États-Unis, mais sans en expliquer le contexte. Or, le contexte est différent aux États-Unis par rapport à celui du Canada sur le plan de la charge de travail. Présentement, les États-Unis ont à peu près 58 000 ou 60 000 produits antiparasitaires, alors que nous n'en avons que 7 000. Nos charges de travail respectives sont donc très différentes.

[Traduction]

Le président: Je dois vous demander de vous arrêter ici. Je vous ai donné 15 secondes de plus.

[Français]

Émilie Bergeron: D'accord. Nous pourrions vous donner toute cette information.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Perron, du Bloc québécois, pour six minutes.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Madame Bergeron, je vous laisserais finir votre phrase.

Émilie Bergeron: Merci beaucoup.

J'ai parlé du nombre de produits qui était assez différent — 58 000 aux États-Unis et moins de 8 000 au Canada. La charge de travail est extrêmement différente.

Les États-Unis ont subi une importante transformation de leur régime réglementaire pour respecter une ordonnance de la cour, ce qui a impliqué énormément de ressources. C'est quelque chose que l'ARLA n'a pas fait. Par contre, ce qu'on a vu à l'ARLA, c'est qu'elle a mis l'accent sur la transformation. Cependant, une fois sa transformation mise en place, il y a eu une nette diminution de sa performance, et ce, depuis 2021. Donc, nous savons que ça a eu un effet.

C'est pour ça que nous étions si déçus en voyant ses recommandations dans le rapport sur la réduction du fardeau administratif, car nous n'avons rien vu de sa part pour améliorer sa performance ni pour améliorer le programme de réévaluation.

• (1600)

Yves Perron: Je vous remercie d'avoir terminé votre pensée. C'était quand même pertinent.

On est tous en faveur de la transparence et de l'étiquetage adéquat, entre autres. Vous dites que les États-Unis ont fait des changements et augmenté leur performance, mais que le Canada n'en est pas capable. Les États-Unis ont-ils ajouté des ressources? Qu'ont-ils fait?

Émilie Bergeron: En ce moment, les États-Unis tiennent des discussions avec les manufacturiers et l'industrie pour savoir comment remettre le train de la performance sur les rails. Il y a énormément de collaboration. On cherche des méthodes novatrices pour essayer d'augmenter la performance, notamment en travaillant avec des outils d'intelligence artificielle. On va aussi chercher plus de ressources de la part de l'industrie, pas des ressources financières, mais davantage de collaboration. Ce qui a vraiment favorisé l'accroissement de la performance de réévaluation aux États-Unis, c'est l'étape de la publication de l'évaluation des risques avant d'arriver à la décision, ce que nous n'avons pas au Canada.

Yves Perron: Vous touchez un point sensible en disant qu'il faut un échange d'expertise avec l'industrie, entre autres. Je comprends ça, mais l'État doit aussi préserver son indépendance scientifique. Où se trouve l'équilibre? Nous avons déjà eu des discussions antérieurement à ce sujet et, même si nous ne sommes pas toujours du même avis, nous nous entendons bien quand même.

Comment atteindrait-on l'équilibre pour assurer que l'État ne laisse pas tomber sa responsabilité relative à la protection du public et au maintien de son indépendance scientifique? On ne peut pas demander à une entreprise de fournir des analyses sur un produit avec lequel elle réalisera des profits et ne se fier qu'à ces analyses aux fins d'approbation. Comprenez-vous ce que je veux dire? Êtes-vous d'accord avec moi? Où se trouve l'équilibre?

Émilie Bergeron: Ce n'est pas ce que nous demandons.

En matière de réévaluation, il est très courant que l'ARLA aille chercher toute l'information scientifique disponible ou regarde ce que les agences d'autres pays ont fait. L'Agence a maintenant un programme qui lui permet de le faire de façon plus publique. Je pense que le problème se trouve là.

Je pense que l'ARLA a déjà tous les processus en place pour assurer son indépendance. En fait, c'est une agence extrêmement indépendante. Oui, il y a des données qui proviennent des manufacturiers, mais il y a aussi un très haut standard scientifique qui est conforme à toutes les normes internationales.

Le défi de l'ARLA serait peut-être d'expliquer comment elle procède, ce qui pourrait régler beaucoup de questions aux yeux du public. L'ARLA a essayé, mais elle pourrait en faire un peu plus.

Yves Perron: Voilà un des points sur lequel nous nous entendons.

J'aimerais savoir ce que vous pensez des demandes d'urgence. La semaine dernière, les représentants de l'Association des producteurs maraîchers du Québec ont témoigné devant le Comité. Ils nous ont dit que ça pouvait prendre jusqu'à 10 ans. Dans votre énoncé liminaire, vous parliez de 12 ans, mais ça incluait aussi la recherche-développement, un tout. Si ça prend 10 ans seulement à l'ARLA, ça veut dire qu'on est rendu quasiment à 25 ans.

Ça n'a pas de sens. Est-ce vraiment de la pure inefficacité ou quoi? Comment peut-on traiter les demandes d'urgence sans faire

courir de risques à la santé et à la sécurité des gens? Ces demandes d'urgence sont un autre des problèmes qui ont été notés. Lors d'une situation particulière, on a parfois besoin d'utiliser temporairement un produit, et c'est extrêmement difficile. L'évaluation finit par être faite, mais quand l'autorisation arrive, le problème est déjà réglé.

Émilie Bergeron: Les homologations d'urgence sont un cas relativement complexe. L'ARLA vient tout juste de faire des consultations pour en améliorer le processus. Je sais que l'Association des producteurs maraîchers du Québec a soumis des commentaires, nous l'avons fait aussi. Nous espérons que l'ARLA voudra travailler avec le secteur pour améliorer ce processus.

Comme vous le dites, l'un des principaux problèmes est que, d'ici à ce que l'homologation d'urgence soit obtenue, la saison est terminée et les répercussions sont déjà là. Nous demandons que le processus soit beaucoup plus efficace. Nous avons d'ailleurs formulé des recommandations à cet effet, que je pourrai vous transmettre si vous êtes intéressés.

Ce problème fait l'objet de discussions depuis des années, mais il n'y a pas eu beaucoup d'améliorations jusqu'à présent. C'est souvent ça avec l'ARLA: énormément de discussions, mais peu d'actions concrètes se soldant par une meilleure efficacité.

Yves Perron: Est-ce une question de ressources, de volonté ou d'autre chose?

Émilie Bergeron: Nous dirions que c'est une question de culture.

Yves Perron: C'est une réponse intéressante.

Je trouve intéressante l'idée de répartir l'expertise entre plusieurs pays. Par exemple, les États-Unis pourraient tester l'effet sur le sol. De notre côté, nous pourrions tester l'effet sur l'eau. Par la suite, nous pourrions mettre nos connaissances en commun. Évidemment, chaque État garderait sa souveraineté sur sa décision ultime.

Qu'en pensez-vous? Il ne me reste pas beaucoup de temps, je vous demande de répondre rapidement.

Émilie Bergeron: C'est exactement ce que nous demandons.

Je pense que toutes les agences mondiales ont des problèmes de ressources. Je parle surtout de l'Australie, des États-Unis et du Canada, qui travaillent de la même façon. C'est un besoin et ça aiderait vraiment à améliorer leur efficacité.

Par contre, quand l'ARLA en parle, ce n'est pas exactement ce qu'elle a en tête. Comme Mac Ross le disait, nous voulons augmenter son niveau d'ambition.

• (1605)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux conservateurs et à M. Bragdon pour cinq minutes.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les membres du Comité de leur présence. C'est un honneur de faire partie du Comité et de pouvoir poser mes questions. Merci de représenter les divers groupes et, bien sûr, les producteurs et les agriculteurs. Les temps sont évidemment difficiles à la ferme.

J'ai eu une rencontre intéressante ce matin avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. J'ai été très impressionné par certaines des conclusions qui sont ressorties du sondage qu'ils mènent. Je pense que plus de 100 000 membres ont été consultés.

La Fédération a parlé de certaines des contraintes et des difficultés que vivent les propriétaires d'entreprises indépendantes, dont beaucoup, bien sûr, sont des agriculteurs et des producteurs. Ils sont évidemment touchés par les politiques fiscales en place et par certains fardeaux réglementaires. Ce qui est étonnant, c'est que l'on constate une forte augmentation des répercussions de ces choses sur eux.

Par exemple, il y a les coûts fiscaux et réglementaires, les coûts d'assurance et les coûts salariaux. Ils font face au coût des intrants, ce que, bien sûr, de nombreux agriculteurs et producteurs de partout au pays vivent aussi. Il y a aussi les coûts liés au carburant, à l'emprunt et à l'énergie en général. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte.

Ce que nous aimerions savoir de chacun d'entre vous, c'est si vous êtes d'accord pour dire que les coûts liés à la réglementation constituent le principal fardeau financier pour les secteurs que vous représentez. Est-ce principalement le fardeau réglementaire et le fardeau fiscal? Que vous disent les producteurs?

Nous allons commencer par vous, monsieur Kolz, puis nous passerons aux autres témoins.

Gregory Kolz: Oui, il est indéniable que le fardeau réglementaire a un effet extrêmement négatif sur le secteur, au point où nous avons essayé de proposer au gouvernement des idées peu coûteuses ou qui ne coûtent rien et des choses qui peuvent être faites assez rapidement.

Cela revient à ce que nous avons dit plus tôt au sujet du manque d'ambition et de certains cas où on peut réfléchir à des choses pendant des années et des années, mais tant que des mesures concrètes ne sont pas prises, les effets négatifs continueront de se faire sentir.

Depuis que le programme de transformation, auquel Mme Bergeron a fait allusion dans une réponse précédente, a été mis en œuvre en 2021, le taux d'efficacité n'a cessé de diminuer. Nous pensons que l'élimination progressive du programme de transformation serait une mesure très rapide et relativement facile pour renverser la tendance.

Richard Bragdon: Merci.

Madame Bergeron, avant que vous ne commenciez votre réponse, je veux m'assurer de quelque chose. Vous avez mentionné les rapports ou les suggestions que vous avez rédigés au sujet de l'ARLA. Pourriez-vous également déposer ces informations auprès du Comité afin que nous puissions les avoir sous la main?

Vous pouvez maintenant répondre à la question.

Émilie Bergeron: Mon collègue a déjà parlé de cette situation.

Le fardeau réglementaire représente un coût énorme pour notre secteur. Comme nous l'avons dit, lorsque nous parlons de réduire les formalités administratives, nous espérons vraiment pouvoir rendre le système plus efficace. Je pense que le manque d'efficacité coûte effectivement cher à nos membres.

L'approbation d'un nouveau produit est censée prendre deux ans. Maintenant, cela peut prendre jusqu'à six ou sept ans. Évidemment, cela a un énorme effet sur le rendement de nos membres et sur les

produits qu'ils décident de commercialiser au Canada, ainsi que sur l'investissement à long terme.

Richard Bragdon: Merci.

Très rapidement, puis-je avoir un commentaire des représentants du secteur des viandes?

Claire Citeau: Que ce soit en ce qui concerne la main-d'œuvre, le coût des intrants ou le fardeau réglementaire, l'une de nos initiatives du côté du bœuf de [*inaudible*] est une harmonisation avec l'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail afin que nous restions concurrentiels avec nos homologues américains en particulier. Il a fallu des années pour y arriver. Nous sommes maintenant sur la bonne voie. Nous voulons maintenir cet élan et, espérons-le, obtenir un résultat positif sous peu.

Jorge Correa: Oui, je crois que le manque d'uniformité dans l'application de la réglementation crée un fardeau dans notre secteur. Nous nous attendons à une communication cohérente et améliorée de la part de l'organisme de réglementation envers nos membres du secteur de la viande.

C'est la même chose pour tous les secteurs.

Richard Bragdon: Monsieur Ross.

Mac Ross: Oui, je pense que les autres témoins ont bien couvert le sujet.

Dans le secteur céréalier, je tiens à souligner que nous exportons la grande majorité des produits que nous cultivons ici au Canada. Souvent, les agriculteurs sont touchés par des facteurs géopolitiques qui ont une incidence sur le commerce et qui échappent complètement à notre contrôle.

C'est pourquoi je pense que l'objectif du Comité est si important. Nous contrôlons l'environnement réglementaire national. On a déjà parlé d'objectifs faciles à atteindre. Nous pouvons agir pour améliorer la rentabilité et la compétitivité de nos agriculteurs, alors je pense que, oui, le fardeau réglementaire est lourd et que nous pouvons y remédier.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Connors, vous avez la parole pour cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins qui sont ici aujourd'hui. Je vous remercie de votre présence.

Ayant travaillé dans le secteur agricole pendant 14 ans à titre de directeur général à Terre-Neuve, je comprends certainement certains des défis auxquels vous êtes confrontés.

Ma première question s'adresse au Conseil des grains du Canada.

Dans leur témoignage du 25 septembre, les Producteurs de fruits et légumes du Canada ont recommandé que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire permette aux utilisateurs agricoles canadiens d'utiliser des drones pour appliquer des pesticides. Les autorités réglementaires de l'Australie et des États-Unis permettent une telle utilisation. L'Agence mène des recherches pour déterminer si la méthode est sécuritaire pour la santé humaine et l'environnement.

Pensez-vous que le Canada devrait permettre aux producteurs agricoles d'utiliser des drones pour l'application de pesticides étiquetés comme étant à usage aérien?

Mac Ross: Une étude scientifique est en cours. L'utilisation de drones aériens offre aux agriculteurs la possibilité, bien sûr, de protéger les cultures lorsque l'application au sol n'est pas viable. Il peut s'agir de conditions humides ou de quoi que ce soit d'autre.

C'est un bon exemple qui nous ramène à l'une de nos principales recommandations visant à tirer parti des pratiques exemplaires en matière de réglementation et des approches d'autres administrations de confiance basées sur le risque. Dans le cas des drones, les Américains ont accès à cette technologie — ils y ont accès depuis plusieurs années — et nous n'y avons pas accès. Même si l'ARLA travaille sur un cadre réglementaire pour la technologie des drones depuis quelques années, il n'y a toujours pas de conclusions claires pour l'approbation au Canada. C'est un exemple de disparité dans l'approche réglementaire d'une administration à l'autre. Je pense que c'est là où nous voulons en venir lorsque nous parlons du besoin de compétitivité. Nous devons être sur un pied d'égalité. Nos producteurs doivent avoir accès aux mêmes technologies que les producteurs d'autres pays, car nous sommes en concurrence à l'échelle mondiale.

L'utilisation des drones est un exemple de disparité. Nous savons qu'un processus est en cours à l'ARLA, mais le fait demeure qu'il n'y a toujours pas de solution en vue pour l'approbation au Canada alors que c'est approuvé aux États-Unis.

Paul Connors: Merci.

Dans le même ordre d'idées, de façon plus générale, pensez-vous que l'approche plus prudente du Canada à l'égard des risques pour l'environnement et la santé humaine dans certaines de ses entreprises est appropriée? Selon vous, y a-t-il des changements à apporter à cet égard?

Mac Ross: Lorsque nous parlons d'exiger que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire tienne compte de la sécurité alimentaire et des répercussions économiques, nous voulons qu'elle le fasse sans compromettre la santé et la sécurité, et la science est la clé. Il n'est pas question de modifier les exigences de Santé Canada en matière de santé et de sécurité, mais d'obtenir le même degré de protection tout en offrant à notre secteur les moyens dont il a besoin.

Nous avons comparé les États-Unis et le Canada. Il importe cependant de reconnaître que le marché canadien des pesticides est relativement petit. Pour une entreprise mondiale qui cherche à investir en vue de commercialiser des innovations, le marché canadien offre moins de possibilités de récupérer ces coûts. Ce qu'il faut favoriser, c'est un cadre réglementaire prévisible, souple et efficace. L'idée n'est pas de réduire la protection en matière de santé et de sécurité, mais d'assurer le même degré de protection, tout en favorisant la réussite de nos secteurs grâce à une réglementation plus prévisible, plus souple et plus efficace. Je pense que cet aspect a été négligé ces quatre dernières années dans le cadre du programme de transformation de l'ARLA. C'est d'ailleurs pourquoi nous préconisons également d'y mettre fin et de recentrer les efforts de l'ARLA sur ses activités et son mandat de base.

• (1615)

Paul Connors: Merci beaucoup.

Je vais poser une question aux représentants de CropLife à ce sujet, car dans un article récent publié le 19 septembre, ils disent que « la plupart des possibilités », pour la réduction des formalités administratives, « résident dans des mesures faciles à mettre en œuvre ». Je ne lirai pas l'article en entier.

Pouvez-vous en dire plus au Comité à ce sujet? Quelle serait votre priorité, en particulier pour ce qui est des mesures gratuites ou peu coûteuses?

Gregory Kolz: C'est avec plaisir que nous vous donnerons des détails à ce sujet.

Nous allons présenter un mémoire écrit au Comité, car bon nombre de nos recommandations sont de nature assez technique. Nous nous concentrons à la fois sur la protection des cultures et sur les technologies de sélection végétale.

Permettez-moi de revenir à une de vos questions précédentes au sujet du recours aux drones. Il s'agit d'un exemple classique, comme M. Ross l'a mentionné, où nous nous attendons, espérons-le, à ce que l'ARLA parvienne à la bonne conclusion et autorise l'utilisation de drones, de technologies ou de certains produits.

Le problème semble être...

Le président: Je dois vous interrompre ici. Nous avons dépassé les cinq minutes, mais je suis certain que vous aurez l'occasion d'y revenir plus tard.

Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kolz, je vous donne 10 secondes pour terminer votre phrase.

[Traduction]

Gregory Kolz: Je dirais que les décisions de l'ARLA sont souvent les bonnes, mais que cela lui prend beaucoup plus de temps qu'il le faudrait.

[Français]

Yves Perron: C'est pour ça que je voulais vous entendre, merci.

Je veux juste rappeler aux témoins que, s'il y a des choses qui n'ont pas été discutées ici et qui ne sont pas dans leurs mémoires, comme des recommandations concrètes, nous les prions de nous les envoyer, car ça nous rend service.

Madame Citeau, dans votre introduction, vous avez dit qu'il fallait rationaliser les inspections. J'imagine que vous parlez des inspections des abattoirs et que le problème est, je crois, que le processus est lourd et coûteux. Pouvez-vous nous en dire davantage là-dessus?

Claire Citeau: En général, nous parlons plutôt d'un manque d'uniformité. Puisque mon collègue s'est plus penché sur cette question, je vais l'inviter à répondre.

Jorge Correa: Pour nos membres, il est très important que la réglementation soit appliquée uniformément. Quand on voit qu'elle est appliquée différemment d'une région à l'autre, cela crée de la concurrence et aussi des problèmes entre les agences de réglementation et les membres de l'industrie.

Yves Perron: Vous dites qu'il y a des différences entre les régions. Les exigences ne sont-elles pas les mêmes partout? Je présume que vous parlez des différences entre les provinces.

Jorge Correa: C'est que la réglementation peut être interprétée différemment.

Yves Perron: Dans une même région, y a-t-il des différences entre deux inspecteurs?

Jorge Correa: C'est possible, mais nous collaborons énormément avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour qu'elle nous aide à traiter ces facteurs afin que la réglementation soit appliquée plus uniformément.

Yves Perron: Avez-vous des recommandations précises qui permettraient de diminuer le coût de ces inspections? Cela pourrait permettre aussi à des abattoirs de petite ou moyenne taille de compléter le réseau, et il pourrait y avoir plus d'échanges entre les différentes régions si la certification est la même. Vous avez parlé d'inspections à distance, par exemple. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, j'ai des doutes.

Jorge Correa: Nous avons un groupe de travail qui se penche là-dessus présentement avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments. De plus, bientôt, il y aura de nouvelles technologies d'intelligence artificielle qui vont beaucoup nous aider à rendre les inspections plus efficaces. C'est un peu ce que nous voulions souligner: il faut que nous adoptions de nouvelles technologies. Pour le moment, la technologie n'est pas présente. Il faut que...

[Traduction]

Le président: Je dois vous arrêter ici.

Merci beaucoup.

Pour terminer cette série de questions, nous aurons les conservateurs pour cinq minutes, suivis des libéraux pour cinq minutes.

Nous revenons à M. Barlow, pour cinq minutes.

John Barlow: Merci beaucoup, monsieur le président.

Très rapidement, madame Cîteau et monsieur Correa, vous avez dit avoir été consultés dans le cadre du rapport sur la réduction du fardeau administratif. S'agissait-il d'une consultation, ou vous a-t-on demandé de présenter un mémoire? Pouvez-vous préciser en quoi cela a consisté?

Jorge Correa: Nous avons été consultés par le Conseil du Trésor et nous lui avons fourni un rapport.

John Barlow: Il y a deux ou trois ans, alors que nous discutons de possibilités précises de réduire le fardeau administratif — je m'adresse encore une fois aux gens du Conseil des viandes —, nous avons réalisé une étude sur le transport du bétail. Le gouvernement libéral voulait prolonger les heures et obliger le déchargement du bétail, puis le rechargement du bétail dans les camions-remorques, ce qui représente un risque pour la santé animale et sans aucun doute pour la biosécurité.

De nombreuses études menées par l'ACIA et AAC montrent que ces nouveaux règlements n'offrent aucun avantage mesurable pour le bien-être des animaux. Le Conseil des viandes travaille-t-il avec AAC pour abroger ces nouveaux règlements et revenir à l'ancienne politique de façon à simplifier le transport des animaux et revenir aux pratiques utilisées pendant des décennies?

• (1620)

Jorge Correa: Non, il semble que nous nous sommes adaptés à ces nouvelles conditions. Nous ne menons aucun effort en ce sens actuellement.

John Barlow: Je sais que dans le cadre du projet de loi C-5, vous avez témoigné devant le comité du commerce au cours de l'été et soulevé certaines de vos préoccupations au sujet de l'évaluation des usines de transformation dans le cadre des évaluations réglementaires provinciales et fédérales. Pouvez-vous également nous présenter ces préoccupations? Encore une fois, le gouvernement

semble mettre en œuvre ces modifications malgré les préoccupations soulevées par les transformateurs.

Claire Cîteau: Je vais commencer par l'aspect commercial. Nous sommes tenus d'informer nos partenaires commerciaux de toute modification réglementaire qui aura une incidence sur le commerce de la viande. En soi, à mon avis, cela suscite des préoccupations quant à notre place sur l'échiquier mondial du commerce. Si on commence à considérer les usines fédérales comme des usines provinciales, je pense que cela suscite des interrogations au sujet de notre système de réglementation. Nous devons informer nos partenaires commerciaux, et nous ne voulons absolument pas que les gens remettent en question la robustesse du système d'inspection de l'ACIA.

Jorge Correa: J'ajouterais brièvement que par rapport aux normes fédérales, il existe de nombreuses différences entre les systèmes des dix provinces et trois territoires. Ces normes sont inférieures aux normes fédérales, qui s'appliquent à 97 % de notre production de viande. Les 3 % restants, qui proviennent des usines provinciales, ne mettraient pas en péril les 97 % provenant des usines fédérales.

John Barlow: Merci.

La prochaine question est pour M. Ross, du Canada Grains Council. Je crois comprendre qu'environ 80 % des expéditions de céréales font l'objet de deux inspections. Quelles seraient les économies, en argent et en ressources, découlant de l'élimination du doublement des inspections et de la réglementation et de la simplification du processus?

Mac Ross: Je ne peux pas parler spécifiquement de l'inspection de sortie, mais pour ce qui est des transactions commerciales et de l'espace réglementaire, je pense qu'une des principales priorités, de notre côté, est liée à l'ACIA et son adoption des certificats phytosanitaires électroniques, ou ePhytos. Étant donné la numérisation rapide du système commercial mondial, le Canada devrait être un chef de file de la transition à ePhytos, mais il accuse malheureusement un retard important par rapport au reste du monde et à bon nombre de ses concurrents.

La numérisation est un facteur de rentabilité, évidemment, mais elle aidera également nos exportateurs à accélérer le commerce et à être payés plus rapidement. Du point de vue de la réglementation, il s'agit de la principale priorité du côté de l'exécution des transactions commerciales.

John Barlow: Merci.

Le président: Nous passons à M. MacDonald, pour les cinq dernières minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Bonjour. Bienvenue à tous nos témoins. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Je pourrais commencer par le Programme des travailleurs étrangers temporaires, car à ma connaissance, il s'agit d'un élément important du processus dans l'industrie. La fin de semaine dernière, j'ai participé à une réunion d'intervenants à l'Île-du-Prince-Édouard. Des représentants d'Atlantic Beef Products — un de vos petits transformateurs, je suppose — étaient présents, mais il s'agit du seul transformateur de bœuf sous inspection fédérale au Canada atlantique.

D'après ce que je comprends, le passage d'un an à deux ans pour l'étude d'impact sur le marché du travail complique les choses et alourdit les formalités administratives pour les transformateurs et producteurs qui ont recours au programme.

Pourriez-vous brosser un tableau de la situation? Quelle serait la situation si nous éliminions le Programme des travailleurs étrangers temporaires? Je suppose que ce serait désastreux. Avez-vous des recommandations concernant d'autres programmes susceptibles de créer de la main-d'œuvre pour le secteur agricole?

• (1625)

Jorge Correa: Je peux parler du témoignage de nos membres, qui ont fréquemment recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme nous permet de maintenir notre production de viande actuelle. Des collectivités entières dans de nombreuses régions rurales du Canada ont été bâties autour de ces établissements. Les gens ont de très bons emplois. Ils peuvent faire venir leur famille ici et travailler dans nos usines de transformation de la viande.

Dans nos discussions en vue de notre témoignage ici, nos travailleurs ont mentionné que nous avons besoin des travailleurs étrangers temporaires. Je le constate aujourd'hui. Nous avons eu des difficultés, car certains secteurs font un usage abusif du programme, mais ce n'est pas le cas du secteur de la viande. Nous avons besoin de ce programme.

Kent MacDonald: Je vous remercie de ces commentaires.

Je sais qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, les travailleurs étrangers temporaires forment 80 % de la main-d'œuvre d'Atlantic Beef Products. Nous avons l'un des taux de chômage les plus élevés au Canada, et ce sont des emplois bien rémunérés. Il n'y a pas de travailleurs locaux disponibles pour occuper ces emplois.

Je vais maintenant passer à un commentaire. J'ai été déçu d'entendre que l'ARLA ne semble pas avoir la volonté d'apporter des changements ou d'essayer d'obtenir un engagement ferme quant à un échéancier. Je suis déterminé, en tant que nouveau député ministériel, à éliminer les formalités administratives et la réglementation pour que les producteurs et les transformateurs puissent connaître du succès.

Quelles autres mesures pouvons-nous prendre? Un examen est en cours. Nous espérons qu'ils respecteront l'échéancier. Avez-vous d'autres suggestions? J'aimerais avoir les suggestions des représentants de CropLife Canada et du Canada Grains Council.

Gregory Kolz: Encore une fois, je pense que cela découle d'un changement de culture, et cela commence au sommet. Je dirais qu'il faudra probablement une directive du ministre ou du gouvernement en général pour que l'organisme modifie son approche.

Étant donné que le Cabinet s'est vu confier un mandat très unificateur ou très précis par l'intermédiaire des lettres de mandat, je dirais que les organismes devraient suivre des directives semblables.

Ces choses prennent parfois du temps. Les ministères ou organismes sont peut-être réticents à faire ce changement — ce qui nous ramène au point dont nous avons parlé plus tôt au sujet du changement de mandat —, mais je pense que s'il est très clairement établi et répété que la composante économique doit faire partie du processus décisionnel, il y a lieu d'espérer qu'ils finiront par suivre cette directive.

Kent MacDonald: Monsieur Ross, pouvez-vous faire un commentaire?

Mac Ross: J'ai déjà mentionné que dans le marché relativement petit des pesticides au Canada, nous cherchons à encourager et attirer des investissements qui contribueront à créer un système de réglementation souple et prévisible, et que nous devrions tendre à

mettre en place des normes de rendement réglementaire de calibre mondial en exigeant que l'ARLA atteigne 100 % de ses objectifs de rendement.

J'ajouterais seulement que nous avons constaté une baisse du rendement ces dernières années. En même temps — j'en ai déjà parlé —, l'ARLA a entrepris un programme de transformation, qui est en cours depuis 2021 et qui, de notre point de vue, est assorti d'un éventail sans cesse croissant de priorités, dont peu ont eu une incidence importante et positive sur notre secteur. À mon avis, l'abandon du programme de transformation de l'ARLA et le recentrage des ressources de l'ARLA sur son mandat de base, notamment les objectifs de rendement et les activités scientifiques de base, sont parmi les mesures possibles pour veiller à ce que les agriculteurs canadiens aient accès aux produits et technologies novateurs en temps opportun, favoriser un environnement propice aux investissements des entreprises dans la commercialisation de nouveaux produits ici au Canada.

• (1630)

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui et de leur engagement à bâtir un secteur agricole et agroalimentaire plus fort ici, au pays.

Cela met fin à la première partie de notre réunion.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, le Comité poursuit son étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'Aliments et boissons Canada, Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada et de l'Union des producteurs agricoles. Bienvenue.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui. Vous aurez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du Comité.

Pour commencer, j'inviterais les représentants d'Aliments et boissons Canada à faire leur déclaration.

Kristina Farrell (présidente-directrice générale, Aliments et boissons Canada): Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Aliments et boissons Canada est l'association nationale représentant les fabricants d'aliments et de boissons du Canada. Nous comptons parmi nos membres les six associations provinciales et régionales de fabricants d'aliments et de boissons, ainsi que des entreprises, grandes et petites.

Comme je l'ai dit la semaine dernière — et cela vaut la peine d'être répété —, le secteur de la fabrication d'aliments et de boissons est la plus importante industrie de fabrication et le plus important employeur manufacturier au pays, mais ce qui distingue surtout notre secteur des autres, c'est que notre industrie a pour but de nourrir les Canadiens. Chaque jour, nos membres transforment les produits agricoles canadiens en aliments sains et nutritifs qui se retrouvent sur votre table.

Malgré leur engagement à satisfaire à des normes élevées à l'égard de la salubrité des aliments, de la santé des Canadiens et de la protection de l'environnement, nos membres sont de plus en plus confrontés à la complexité et au chevauchement de la réglementation. Le Canada a un bon mécanisme de consultation pour la nouvelle réglementation, mais aucun processus pour cerner et abroger les règlements redondants, désuets ou inutilement coûteux. Cette lacune a pour conséquence que les exigences en matière de conformité ne cessent de croître, même si elles offrent peu d'avantages supplémentaires.

Pour les petites entreprises qui n'ont pas de grandes équipes ou d'expertise en réglementation à l'interne, simplement essayer de comprendre l'incidence des changements sur l'entreprise peut être un travail à temps plein. Même pour les moyennes entreprises, assurer la conformité à un seul règlement peut coûter de 10 000 à 50 000 \$ en frais de consultation. Multiplié par des dizaines de règlements qui se chevauchent, cela représente de l'argent qui n'est pas investi dans l'automatisation, la recherche-développement et l'efficacité énergétique. C'est ce que démontrent les données. De 2020 à 2024, selon Statistique Canada, la productivité manufacturière du Canada a chuté de 7 %, alors que nos partenaires commerciaux prenaient les devants.

Le manque d'harmonisation entre les administrations et les ministères est un autre défi. On le voit entre les provinces et le fédéral. Le registre fédéral des plastiques, le recyclage et les exigences sur la responsabilité élargie des producteurs chevauchent les systèmes provinciaux, mais il existe en outre d'importantes variations d'une province à l'autre. En l'absence d'harmonisation, les entreprises sont obligées de composer avec une mosaïque de règles contradictoires qui augmentent les coûts.

On constate également ce manque d'harmonisation entre les ministères. D'une part, le gouvernement encourage l'industrie à aider à régler le problème de l'abordabilité des aliments. D'autre part, les règles qui se chevauchent, comme les avis sur la planification de la prévention de la pollution proposés et le nouveau règlement attendu sur les SPFA, qui auront une incidence directe sur les décisions en matière d'emballage, ajoutent des coûts qui contribuent à la hausse du prix des aliments. En même temps, les échéances pour les exigences relatives à l'étiquetage sur le devant des emballages risquent, dans certains cas, de contraindre les entreprises à jeter d'importantes quantités d'emballages en stock. Il s'agit d'un gaspillage inutile qui fait grimper davantage les coûts.

Ce manque de coordination nuit tant à la productivité qu'à l'abordabilité. Au moment où les entreprises doivent composer avec un contexte commercial difficile marqué par la hausse des droits de douane et la multiplication des efforts de diversification des marchés, il faut de la souplesse réglementaire, et non de nouveaux règlements coûteux.

Je cède maintenant la parole à mon collègue.

• (1640)

[Français]

Jean-Emmanuel Poitras (directeur des Politiques et des Affaires réglementaires, Aliments et boissons Canada): Monsieur le président et membres du Comité, nous savons gré au gouvernement de ses initiatives de réforme réglementaire en vertu de la Loi sur la réduction de la paperasse et des récents rapports d'étape de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, soit l'ACIA, et de Santé Canada.

L'orientation de Santé Canada vers une approche plus flexible et basée sur le risque est louable. Cependant, sa mise en œuvre doit s'accompagner d'un calendrier clair. Sans cela, l'industrie continue de fonctionner dans l'incertitude.

Les réformes du gouvernement ne devraient pas s'arrêter là. Elles devraient également s'attaquer à d'autres inefficacités et irritants réglementaires qui créent des frictions et des coûts inutiles pour notre industrie. Ces réformes devraient notamment: abroger les cadres redondants comme le Registre fédéral sur les plastiques et plutôt renforcer les systèmes existants en collaboration avec les provinces et l'industrie; améliorer la cohérence des guides d'inspection et d'interprétation dans les différentes régions de l'ACIA; mener à une approche de conformité progressive pour l'application de l'étiquetage sur le devant des emballages; et revoir les règles d'étiquetage « Produit du Canada » pour les rendre pratiques et conviviales pour les consommateurs. De façon encore plus importante, le Canada devrait adopter un processus systématique pour réviser et abroger la réglementation désuète. Nous recommandons un modèle inversant le fardeau de la preuve, en vertu duquel l'industrie signale les textes réglementaires qui n'ont plus raison d'être et, dans un délai déterminé, le gouvernement doit justifier leur maintien.

En conclusion, notre industrie ne demande pas d'abaisser les normes de santé ou de sécurité. Nous demandons une efficacité réglementaire afin que les sommes actuellement dépensées pour une conformité redondante puissent plutôt servir à moderniser les usines, à stimuler la productivité et à maintenir les aliments à un coût abordable.

Ma collègue Kristina Farrell et moi répondrons avec plaisir à vos questions. Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Vous avez fait gagner 30 secondes au Comité, et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à Michael Graydon, de Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada.

Monsieur Graydon, vous avez la parole.

Michael Graydon (président-directeur général, Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Les membres de PASC produisent 80 % des produits que vous trouvez dans les allées centrales des épiceries et des pharmacies partout au Canada. Notre secteur emploie plus de 350 000 Canadiens dans près de 10 000 installations à l'échelle du pays, ce qui en fait le plus grand employeur du secteur manufacturier au pays. Nous transformons également près de 40 % de la production agricole canadienne en produits à valeur ajoutée qui nourrissent les Canadiens et approvisionnent les marchés mondiaux.

Aujourd'hui, plus de la moitié des produits sur les tablettes des épiceries canadiennes proviennent de l'extérieur du pays, principalement des États-Unis. La hausse des coûts, la réglementation fragmentée et désuète, et l'environnement de vente au détail fortement consolidé ont poussé la production ailleurs, entraînant ainsi une augmentation des coûts pour les Canadiens.

Il nous faut une trajectoire d'investissement plus claire et plus concurrentielle afin de renforcer notre autosuffisance au pays et d'ouvrir de nouveaux marchés à l'étranger. Aux États-Unis, les investissements par travailleur dans le secteur manufacturier sont plus de trois fois supérieurs à ceux au Canada, et notre fardeau réglementaire est l'une des principales raisons expliquant cette différence.

Lorsque je parle aux membres de PASC, j'entends les mêmes commentaires: la réglementation est désuète, trop rigide et déphasée par rapport à nos partenaires commerciaux. L'environnement réglementaire du Canada est plus normatif et restrictif que celui de la plupart de nos concurrents. Par conséquent, au Canada, le coût de l'investissement et de la mise en marché de produits l'emporte souvent sur les avantages. Presque tous les produits alimentaires doivent être reformulés pour répondre aux exigences canadiennes, ce qui fait augmenter les coûts et la complexité. En fin de compte, à moins que le Canada n'harmonise ses règles avec celles de ses partenaires commerciaux de confiance, nous continuerons de décourager l'investissement, de réduire les possibilités de diversification du commerce et de limiter les choix des consommateurs.

Une mesure concrète consiste à adapter la réglementation pour tenir compte du commerce. En d'autres mots, il faut permettre que les produits destinés à l'exportation respectent les normes du marché de destination, même si elles diffèrent des exigences nationales canadiennes.

En assouplissant les règles sur la production destinée à l'exportation, le Canada peut aider ses fabricants à être concurrentiels à l'international sans toutefois compromettre les mesures de protection des consommateurs canadiens au pays.

La réglementation sur les plastiques est également une question urgente. PASC est un membre fondateur du Pacte canadien sur les plastiques et la première association au Canada à appuyer les principes de la Fondation Ellen MacArthur pour une économie circulaire. Nos membres sont déterminés à réduire les emballages, mais le Registre fédéral sur les plastiques fait double emploi avec les systèmes provinciaux et exige la production de rapports coûteux sans pour autant engendrer de meilleurs résultats. L'interdiction des plastiques à usage unique, introduite sans coordination avec les partenaires commerciaux, risque de désavantager les exportateurs canadiens. Les États-Unis ont déjà signalé que la politique canadienne sur les plastiques constitue un obstacle au commerce.

On se préoccupe également de plus en plus des allégations environnementales. PASC est en faveur de communications honnêtes et transparentes avec les consommateurs, mais les récents changements apportés à la Loi sur la concurrence ont créé de la confusion et des risques pour les fabricants. Privées de directives claires, les entreprises feront face à des coûts de conformité croissants et à une incertitude juridique. Il pourrait s'ensuivre un « écosilence »: de nombreuses entreprises pourraient cesser complètement de communiquer leurs efforts en matière de durabilité. Ce contexte pénalise les entreprises responsables, décourage l'innovation et nuit à l'investissement. Nous exhortons le gouvernement à clarifier les règles et à adopter une approche réaliste et fondée sur les principes com-

merciaux qui protège les consommateurs sans pour autant étouffer les progrès de l'industrie.

Enfin, les règles d'étiquetage doivent être modernisées, car il y a trop de demandes d'étiquetage sur les emballages, une technique de communication inefficace pour les consommateurs. L'étiquetage numérique est une solution de rechange pratique aux exigences relatives à l'emballage. Il réduit les coûts en évitant de multiples changements d'étiquettes, permet d'atteindre les objectifs de réduction des emballages et fournit aux consommateurs l'information recherchée dans un format technologique qu'ils sont tout à fait à l'aise d'utiliser. Des mesures rapides en ce sens faciliteraient l'offre et l'accessibilité, à un coût abordable, des renseignements à jour des produits.

En conclusion, les produits trouvés à l'épicerie, les produits de première nécessité pour les ménages et les produits de santé destinés aux consommateurs ne sont pas un luxe symbolique; ce sont les produits de tous les jours sur lesquels les Canadiens comptent. Notre industrie est prête à investir, à innover et à croître, mais nous ne pouvons pas le faire avec des règlements désuets qui font augmenter les coûts et nous freinent.

Si nous modernisons la réglementation, harmonisons nos pratiques avec celles de nos partenaires commerciaux, corrigeons les politiques sur les plastiques et l'étiquetage et clarifions les règles sur les allégations environnementales, nous pourrions commencer à rétablir la capacité, à réduire les coûts et à donner aux Canadiens un accès plus sûr aux produits dont ils ont besoin au quotidien.

Je serai heureux de répondre à vos questions à la fin des déclarations.

● (1645)

Le président: Merci beaucoup de votre déclaration.

Notre dernier exposé avant de passer aux questions sera présenté par l'Union des producteurs agricoles.

Bienvenue.

[Français]

Monsieur Doyon, vous disposez de cinq minutes.

Paul Doyon (premier vice-président général, Union des producteurs agricoles): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Paul Doyon. Je suis premier vice-président général de l'Union des producteurs agricoles, ou UPA. Je suis aussi producteur laitier de grande culture à Saint-Joseph-des-Érables, dans la région Chaudière-Appalaches.

Mon intervention portera principalement sur l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, et Santé Canada. Leur travail est de s'assurer que les pesticides homologués, lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, sont sécuritaires pour la santé et l'environnement, et efficaces pour protéger les récoltes.

L'UPA salue le fait que les avis donnés par l'ARLA sont indépendants. Nous tenons à mettre en évidence l'effort de transparence réalisé par l'Agence ces dernières années afin de renforcer ses capacités de surveillance des risques sur la santé humaine et sur l'environnement liés à l'utilisation des pesticides.

L'hiver dernier, Santé Canada a consulté le public sur le Règlement modifiant le Règlement sur les droits à payer à l'égard de produits antiparasitaires, lequel propose d'augmenter les droits annuels à déboursier par les titulaires. Nous croyons qu'il serait prudent que la grande majorité — sinon l'intégralité — des frais associés aux activités postérieures à la commercialisation continuent à être couverts par des fonds publics. Cela crédibiliserait la démarche et contribuerait à renforcer la confiance du public envers le système réglementaire.

Force est de constater que de nombreux problèmes soulignés par les producteurs agricoles depuis des années ne sont toujours pas réglés, particulièrement les délais de traitement pour l'homologation et la réévaluation des produits antiparasitaires. Ces problèmes ont été mis en évidence lors des épisodes d'excès d'eau survenus en 2023. De telles situations entraînent de graves répercussions économiques pour les entreprises agricoles.

Pouvoir compter sur un système réactif est essentiel, surtout à l'heure où les changements climatiques accentuent la pression exercée par les ennemis des cultures et où les cas de résistance aux pesticides se multiplient. Nous sommes d'avis que plus de ressources humaines et de moyens financiers doivent être déployés afin d'offrir un processus d'homologation adapté aux réalités des entreprises agricoles.

Nous avons pris connaissance du rapport d'étape sur la réduction du fardeau administratif déposé par Santé Canada et nous tenons à réitérer l'importance de faire preuve d'une transparence exemplaire dans le processus en cours, afin d'assurer le maintien de la confiance du public.

La mesure proposée qui consiste à étendre les examens conjoints internationaux pour les produits antiparasitaires nous apparaît comme une évidence. Plusieurs normes sur les pesticides font déjà l'objet d'un consensus international. Cette approche contribuerait à augmenter la compétitivité des entreprises agricoles canadiennes en permettant l'homologation de produits antiparasitaires dans l'ensemble des pays participants.

La mesure proposée qui consiste à exercer une surveillance continue pourrait se traduire par une réduction des délais d'attente et une meilleure affectation des ressources, pour répondre aux besoins des utilisateurs, notamment lors de situations critiques.

Concernant la politique d'effort proportionnel mentionnée, nous ne pouvons pas la commenter, puisque ses détails ne sont pas connus à ce jour et qu'aucune consultation publique n'a encore été tenue à son égard.

La mesure proposée qui consiste à moderniser les étiquettes semble à première vue répondre à nos demandes, notamment en ce qui concerne la normalisation de la présentation de l'information. Les producteurs agricoles se référant à l'étiquette lors de la préparation et de l'application d'un traitement phytosanitaire, la moindre des choses est que l'information soit facilement repérable.

Le contexte économique actuel commande une réforme réglementaire et une gestion rigoureuse des fonds publics, certes, mais celles-ci ne doivent d'aucune façon se faire au détriment de l'organe de surveillance qu'est l'ARLA, en laquelle nous avons confiance. La réduction du fardeau administratif qui s'ensuivra doit servir de levier pour améliorer la compétitivité et stimuler l'innovation des entreprises agricoles indispensables à la vitalité de l'économie canadienne.

Tout ça est un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous avons de la difficulté à entrevoir concrètement les gains dans le quotidien des producteurs agricoles. Merci.

• (1650)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Merci à tous nos témoins.

Nous allons commencer la première série de questions. Les intervenants auront six minutes.

Nous allons commencer par M. Gourde, du Parti conservateur.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Poitras, vous avez parlé du problème lié aux plastiques. Pouvez-vous développer un peu plus votre pensée pour nous aider à bien comprendre?

Jean-Emmanuel Poitras: Si vous le permettez, je vais passer la parole à ma collègue, Mme Farrell, qui est beaucoup plus compétente que moi en matière de plastiques.

[Traduction]

Kristina Farrell: Merci.

À l'heure actuelle, les entreprises doivent composer avec des systèmes de responsabilité élargie des producteurs, ou REP, dans toutes les provinces et dans tout le pays. Ils diffèrent d'une province à l'autre.

Nous avons également, du côté fédéral, le Registre fédéral sur les plastiques, qui, dans la plupart des cas, fait double emploi avec ces efforts et les renseignements que les entreprises doivent déjà fournir. Il s'agit vraiment d'un fardeau supplémentaire en matière de conformité et d'un coût supplémentaire pour les entreprises de toutes tailles qui doivent le remplir.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral joue un rôle dans l'harmonisation entre les provinces et à l'échelle du pays au lieu de redemander les mêmes renseignements sur les plastiques.

• (1655)

[Français]

Jacques Gourde: Innovation Canada offre un programme pour aider les transformateurs, mais j'ai entendu dire qu'il était difficile d'y avoir accès. Par exemple, si on innove à l'aide d'une technologie étrangère, on n'est admissible à aucune aide. Pourtant, il y a quand même une innovation. Pouvez-vous fournir plus de détails sur ce sujet?

Jean-Emmanuel Poitras: Ce que nous entendons de nos membres, c'est soit que les programmes d'aide financière qui existent pour stimuler l'innovation sont beaucoup trop restrictifs soit que la définition d'« innovation » ne s'applique pas, car elle ne s'applique pas toujours pour le secteur agroalimentaire.

On entend souvent dire que, pour que les fonds offerts dans le cadre des programmes existants soient accessibles, la technologie proposée doit être nouvelle au Canada et ne jamais avoir été en place. On entend donc souvent parler des difficultés d'accès aux programmes existants.

Jacques Gourde: Merci beaucoup.

Monsieur Graydon, vous avez dit qu'il fallait augmenter notre autosuffisance alimentaire au Canada. Pouvez-vous fournir un peu plus de détails sur le sujet?

[Traduction]

Michael Graydon: Oui. Nous avons assisté à une diminution importante de la capacité de fabrication au Canada.

Au cours des 25 dernières années, on peut estimer avoir perdu environ 30 % de notre capacité. Les problèmes commerciaux avec nos voisins du Sud et les restrictions sur l'accès aux produits ont donné lieu, en raison de notre grande dépendance au commerce avec les États-Unis, à un déséquilibre dans les produits fabriqués au Canada et qu'on retrouve sur les tablettes canadiennes.

Il y a 25 ans, 55 % des produits sur les tablettes ne venaient pas des États-Unis. À cette époque, je dirais qu'environ 75 % des produits étaient fabriqués ici, au Canada. Les entreprises ont décidé de quitter le pays et d'utiliser le Canada davantage comme un centre de distribution que comme un centre de fabrication.

[Français]

Jacques Gourde: Merci.

Monsieur Doyon, vous savez très bien que, dans notre région de Chaudière-Appalaches, le secteur porcin est très fort. Cependant, les producteurs sont très affectés par les droits de douane de la Chine. Avez-vous des recommandations à nous faire à ce sujet?

Paul Doyon: Il serait plus simple de parler avec des éleveurs de porcs du Québec. Je ne suis pas en mesure de vous donner ces informations aujourd'hui.

Jacques Gourde: Je sais que le nouveau projet de loi C-5 vise à harmoniser la réglementation dans les entreprises de transformation ou les abattoirs pour faciliter les échanges commerciaux entre les provinces. Cela pourrait-il nuire à notre crédibilité pour l'exportation internationale?

Paul Doyon: Il est certain que, quand on produit en vue d'exporter, il faut que la réglementation soit la plus uniforme possible partout au pays. Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, je ne suis pas un spécialiste du porc. Je vais donc laisser les spécialistes vous contacter pour répondre à vos questions.

Jacques Gourde: Parlons de pesticides.

Même dans notre région de Chaudière-Appalaches, les producteurs aimeraient utiliser davantage de drones pour épandre les pesticides. Or, plusieurs produits ne sont pas encore homologués pour être épandus par drone. Que nous recommandez-vous à ce sujet?

Paul Doyon: Je pense qu'il faut prendre le temps de s'informer si on veut faire les choses pour le mieux. Il faut utiliser les technologies disponibles dans la mesure où on le fait de manière sécuritaire.

Jacques Gourde: Monsieur Graydon, vous avez dit qu'il y avait trop d'étiquettes sur nos produits. Pouvez-vous ajouter des détails à ce sujet?

[Traduction]

Michael Graydon: Les règles sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage entrent maintenant en jeu, et on entend dire qu'Environnement Canada souhaite que l'étiquetage soit recyclable. Dans ce contexte, l'étiquetage s'apparentera à du papier peint. Ce n'est pas un mode de communication efficace.

Avec la technologie moderne, les codes QR pourraient fournir de l'information au consommateur pour qu'il puisse faire des choix

éclairés. Cette information pourrait être modifiée sur-le-champ, alors que, aujourd'hui, nous devons procéder à d'énormes changements pour revoir l'emballage et nous devons parfois considérer des emballages comme perdus. Dans ce système, les changements prennent plus de temps que les changements en temps réel. Je pense que notre réglementation sur l'emballage doit faire son entrée dans le XX^e siècle.

[Français]

Jacques Gourde: Monsieur le président, je remercie les témoins. J'ai terminé.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à Mme Harrison, pour six minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci.

Monsieur Graydon, vous avez dit que nous devons suivre une trajectoire plus claire et plus concurrentielle. À cet égard, pouvez-vous nous donner des exemples de pays qui ont réussi à réduire le fardeau réglementaire tout en maintenant la salubrité des aliments et dont nous devrions nous inspirer ici, au Canada?

● (1700)

Michael Graydon: De bons coups ont été faits au Canada récemment. Par exemple, la farine au Canada doit être enrichie. Malheureusement, des règlements interdisent la farine enrichie en Europe, ce qui élimine des possibilités d'exportation.

Heureusement, grâce à une intervention de Santé Canada et de l'ACIA, nous avons pu permettre l'introduction de la farine non enrichie dans le processus de fabrication aux fins de distribution en Europe. Dans cet exemple, une organisation membre a d'importants actifs en Europe, mais sa capacité ne pouvait pas répondre à la demande des consommateurs. Elle possède l'une des plus grandes usines de fabrication en Amérique du Nord, ici en Ontario, et elle a pu utiliser cette capacité à des fins d'exportation.

Je pense que c'est le genre de réussites que nous avons connues.

Le même scénario se produit dans le milieu des plastiques avec les nouveaux plastiques à usage unique. Nous ne pouvons plus ajouter de pailles en plastique sur les contenants à jus à usage unique, mais les États-Unis n'achètent pas de pailles en papier. Nous travaillons donc maintenant avec le gouvernement dans l'espoir d'obtenir des révisions. Ainsi, au moins aux fins d'exportation vers les États-Unis, nous pourrions utiliser des pailles en plastique sur les contenants à usage unique.

Emma Harrison: Merci beaucoup.

Madame Farrell, selon Aliments et boissons Canada, quel rôle joue la transformation numérique et la modernisation des données pour réduire le fardeau administratif des intervenants de l'industrie? Comment les politiques gouvernementales peuvent-elles mieux soutenir l'adoption de ces technologies?

Kristina Farrell: Pour nos entreprises, toute mesure qui peut faciliter les réponses à la réglementation, à l'ACIA et à Santé Canada est utile. Il ne faut pas seulement réduire le fardeau réglementaire, mais aussi grandement faciliter le processus. Comme on l'a dit, il faut délaissier les télécopieurs et passer à l'électronique.

Mon collègue a peut-être quelque chose à ajouter.

Jean-Emmanuel Poitras: Merci.

[Français]

Le rapport d'étape de l'ACIA indique que celle-ci va mettre en place de nombreux certificats numériques. Cela va permettre de rendre le commerce international beaucoup plus fluide, notamment en réduisant les erreurs humaines. C'est un autre pas dans la bonne direction.

[Traduction]

Emma Harrison: Cette autre question s'adresse aussi à Aliments et boissons Canada.

Compte tenu de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement mondiales et des accords commerciaux, quelle stratégie Aliments et boissons Canada recommande-t-il pour atténuer les obstacles réglementaires qui retardent actuellement l'accès aux marchés pour les exportateurs canadiens d'aliments et de boissons?

[Français]

Jean-Emmanuel Poitras: Nos membres nous disent souvent qu'un accord de libre-échange n'équivaut pas nécessairement à un accès aux marchés. Il est donc important que les questions relatives à l'accès aux marchés soient résolues lors de la négociation des accords de libre-échange, avant leur entrée en vigueur, afin que les entreprises puissent pleinement profiter de l'accès élargi qu'offrent ces ententes.

[Traduction]

Emma Harrison: Vous avez parlé d'une approche graduelle pour l'application de l'étiquetage sur le devant de l'emballage et j'ai vu que vous recommandiez une « approche collaborative et progressive pour la conformité. »

Pourriez-vous nous décrire un peu plus en détail quelle forme cette approche prendrait?

Kristina Farrell: Nous essayons de recommander au gouvernement d'accorder un délai de grâce, afin que les entreprises puissent élaborer des plans individuels avec leurs bureaux locaux de l'ACIA pour écouler leur stock actuel d'emballages plutôt que de devoir respecter l'échéance ferme de janvier 2026. Si elles doivent se débarrasser des emballages qu'elles ont déjà, les coûts seront considérables. De plus, cela serait du gaspillage, alors que l'objectif est de réduire les déchets plastiques.

Emma Harrison: Monsieur Doyon, à l'heure actuelle au Canada — et je pense que la COVID-19 a renforcé ce comportement —, nous avons une occasion vraiment unique d'acheter des produits locaux et de soutenir les producteurs locaux.

Quelles formalités administratives font en sorte qu'il est difficile pour les Canadiens d'avoir accès à des produits cultivés localement? Selon vous, qu'est-ce qui faciliterait l'achat local?

• (1705)

[Français]

Paul Doyon: Il est sûr que les produits locaux sont disponibles justement à l'échelle locale. Parfois, il y a des règlements, surtout des règlements provinciaux, qui viennent encadrer ce genre de mise en marché. Il faut donc pouvoir développer ce type de mise en marché le plus facilement possible.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Perron, pour six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de nous accorder du temps aujourd'hui. Nous leur savons gré de leur présence.

Monsieur Doyon, j'aimerais vous entendre parler de façon générale des délais d'homologation à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, soit l'ARLA. Vous avez dit qu'il fallait faire preuve de transparence et ne pas réduire les exigences. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point, car il est très important de protéger la santé, la sécurité et tout le reste.

Par contre, quand on m'apporte des exemples d'homologation qui ont pris 10 ans ou plus, ça soulève de sérieuses questions. Même si on n'est pas scientifique, à un moment donné, on commence à comprendre que le dossier a été déposé sur une tablette pendant un bout de temps.

Selon vous, que peut-on apporter comme améliorations à l'ARLA pour raccourcir les délais?

Paul Doyon: Je pense qu'il faut mettre en place une façon de faire qui va libérer des ressources pour accélérer le processus. Comme vous le dites, on a vu des délais qui n'ont pas de bon sens. De plus, quand il est nécessaire d'agir rapidement, pour des raisons liées aux changements climatiques ou quelque chose de ce genre, il est impossible d'y arriver. Quand il faut une décision rapide, c'est toujours beaucoup trop long.

Yves Perron: L'homologation tardive dans des situations d'urgence, c'est quelque chose qui m'interpelle, parce que l'autorisation arrive une fois que l'urgence est passée. Les maraîchers en ont également parlé, la semaine dernière. Avez-vous cerné des processus qu'on pourrait condenser ou améliorer à l'intérieur de cette démarche?

Paul Doyon: Le fait de pouvoir utiliser des données ou des études qui viennent d'autres pays serait une façon de réduire le délai dans une situation urgente. Il existe d'autres tests qui ont été faits ailleurs. Ce serait peut-être utile de s'en servir en cas d'urgence.

Yves Perron: Ça dépendrait de la provenance. Nous sommes d'accord qu'il faut que ce soit des partenaires de confiance, mais nous avons déjà abordé cette question.

Monsieur Poitras, vous avez abordé plusieurs éléments dans votre allocution. Vous avez entre autres mentionné l'amélioration de l'efficacité dans les inspections. C'est un sujet qui m'interpelle beaucoup, car, sans trop me tromper, je vous dirais que c'est le sujet dont je discute le plus avec vos membres.

Qu'est-ce qu'on fait pour améliorer ça? Au quotidien, vous avez tellement d'exemples. Que pourriez-vous faire comme recommandation au Comité?

Jean-Emmanuel Poitras: Deux voies d'amélioration ressortent des propositions faites par nos membres. Ces derniers déplorent qu'il y ait beaucoup de divergences entre les interprétations des inspecteurs au sujet des lignes directrices et des exigences. Parfois, une ligne directrice serait interprétée d'une certaine façon dans une usine au Québec, mais aurait une interprétation divergente dans une usine en Ontario. La première voie d'amélioration que nous proposons est donc de créer un mécanisme officiel permettant aux entreprises de signaler ces divergences à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ainsi, des réponses claires leur seraient fournies afin de les aider à apporter des correctifs et à se conformer aux exigences. Ça permettrait de réduire certains irritants.

La seconde voie d'amélioration proposée est de moderniser certains modes d'inspection. On pourrait, par exemple, faire des inspections virtuelles par exemple quand il s'agit de confirmer que les étiquettes sont bien installées sur les produits. En ce moment, toutes les inspections doivent être faites en personne, ce qui ajoute des coûts et prolonge les délais.

Ce sont des améliorations qui permettraient à l'industrie et à l'ACIA d'être beaucoup plus efficaces et efficientes.

Yves Perron: Je présume que votre idée d'un mécanisme pour signaler des écarts ou des divergences d'interprétation pourrait aussi servir à signaler des inspections qui s'étirent dans le temps et qui donnent parfois l'impression de découler de fixations ou d'être abusives. On a tous des exemples en tête. Que pensez-vous de ça?

• (1710)

Jean-Emmanuel Poitras: Tout mécanisme qui permettrait de signaler des divergences d'interprétation ou certains irritants afin de résoudre des manques d'efficacité de manière rapide et efficace serait très utile pour l'industrie.

Yves Perron: On parle beaucoup d'améliorer les systèmes pour qu'ils soient plus efficaces. Dans votre mémoire et dans votre présentation, vous avez mentionné l'étiquetage sur le devant des aliments.

Il y a beaucoup de problèmes dans l'étiquetage, qui est imparfait. Entre autres, j'ai parlé à l'ancien ministre du cas de la canneberge, et je vais en parler incessamment au nouveau ministre également. C'est un aliment qui est relativement bon pour la santé, mais dont la version séchée est très sucrée, pour le goût. Or, l'étiquetage donne l'impression que c'est juste mauvais.

On avait déjà beaucoup de restrictions au départ. On comprend la bonne intention derrière ces règles, mais à quel point avez-vous été consulté avant leur mise en place? De plus, vous avez dit que les exigences de conformité liées à l'étiquetage devraient être mises en place de façon graduelle. J'aimerais que vous m'en parliez davantage, car je sais qu'il y a des coûts importants liés aux stocks d'étiquettes.

[Traduction]

Kristina Farrell: Nous avons certainement été consultés pendant l'élaboration des règles. Je tiens à souligner, compte tenu des ressources considérables que les entreprises ont consacrées à la modification de leurs emballages, que nous avons dépassé le point de non-retour dans une certaine mesure. C'est pourquoi nous recommandons que, dans l'intervalle, nous ayons un délai discrétionnaire. C'est ce que nous avons demandé à Santé Canada et à l'ACIA; les entreprises pourraient ainsi utiliser les produits qu'elles ont déjà au lieu de les jeter.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Epp, vous avez cinq minutes.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Je viens du secteur de la transformation des légumes, des céréales et des oléagineux. J'ai assisté pour la première fois à des conférences de l'industrie, je crois, en 1988, où nous parlions du libre-échange au Canada. Dès 1990, lors des conférences de l'industrie, nous avons commencé à entendre parler du caractère essentiel

de l'« harmonisation ». Nous voici de nombreuses années plus tard, et nous parlons toujours de l'objectif d'harmonisation.

Je vais commencer par Aliments et boissons Canada. L'exposé que vous avez présenté était excellent. Dans votre document, vous avancez l'idée de demander un sommet national, un sommet sur la réglementation. Le problème est-il que nous ne savons pas comment définir l'enjeu, ou plutôt que, pour une raison ou une autre, depuis 30 ans, nous ne saisissons pas à quel point il est important d'harmoniser nos règles? Je tiens à préciser que j'étais très jeune en 1988, mais j'ai entendu parler du problème à maintes reprises. Pourquoi est-ce si difficile de passer à l'action?

Kristina Farrell: Comme vous l'ont dit les fonctionnaires d'AAC plus tôt cette semaine, le groupe de travail de la Table sur la réglementation agile a cerné plus de 130 irritants réglementaires. Bien qu'ils aient indiqué qu'ils travaillaient à régler certains de ces problèmes, je ne trouve pas qu'ils ont été transparents quant aux problèmes qui ont été réglés ou à l'échéancier pour les régler.

Je pense que les rapports sur l'Examen du fardeau administratif étaient prometteurs — un bon pas en avant —, mais nous avons recommandé l'idée d'un sommet, puisque l'alimentation est différente des autres secteurs au Canada. Le secteur pourrait ainsi obtenir des explications transparentes sur les mesures prises pour éliminer ces irritants et sur l'échéancier fixé. À notre avis, ces renseignements font défaut dans les rapports.

Dave Epp: Je dirais même qu'il faut savoir comment le gouvernement tente de les éliminer. À la dernière réunion du Comité, on nous a dit — prenons l'exemple de l'ARLA — que l'ARLA se vante de respecter ses normes de rendement dans une proportion de 69 ou 79 %, alors que l'EPA, un autre organisme de confiance, respecte les siennes dans une proportion de 29 %. Pouvez-vous nous dire si nous comparons des pommes et des oranges?

Pendant la première moitié de la réunion d'aujourd'hui, nous avons entendu que l'EPA surveille 58 000 produits antiparasitaires, alors que le Canada n'en surveille que 8 000. La différence dans le respect des normes de rendement tient-elle des charges de travail? Comparons-nous des pommes avec des pommes? J'essaie de comprendre pourquoi nous ne semblons pas capables de réaliser des progrès en matière d'harmonisation.

Kristina Farrell: Un changement de culture doit sans contredit s'opérer au sein de nos organismes de réglementation. Encore une fois, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, notre processus est inadéquat pour déterminer — même si nous avons maintenant cerné certains moyens — comment atténuer certains irritants réglementaires. Même si nous menons beaucoup de consultations, je pense que nous devons faire une pause — surtout compte tenu de ce qui se passe avec nos partenaires commerciaux — et ne pas réglementer pour le simple plaisir de réglementer. Je pense qu'il faudra un certain changement de culture au sein des organismes de réglementation pour y arriver.

Dave Epp: Monsieur Graydon, auriez-vous un commentaire à faire? Faut-il un changement de culture pour réaliser des progrès en matière d'harmonisation avec nos partenaires commerciaux? Ou des irritants précis doivent-ils être ciblés?

• (1715)

Michael Graydon: Je pense qu'un changement de culture est une grande partie de la solution. Je pense que la deuxième étape, l'harmonisation, se produira une fois que le changement de culture commencera à s'implanter. L'évolution d'un organisme de réglementation se perpétue presque d'elle-même. Les organismes de réglementation prennent une mesure à la fois, puis s'enfoncent dans le puits sans fond que sont la complexité et les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que groupes de fabricants traitant avec le gouvernement.

Dave Epp: Le Canada jouit d'une bonne et solide réputation internationale en matière de salubrité des aliments. Personne ne veut la lui enlever. Or, serait-il juste de dire que nous semblons nous cacher derrière cette réputation pour justifier notre lenteur à réagir et à adopter les nouvelles technologies?

Je vais commencer par vous, monsieur Graydon, puis je reviendrai à Aliments et boissons Canada.

Michael Graydon: Je pense que oui. N'oublions pas qu'on peut prêcher par excès d'une bonne chose. Je pense que la bonne réputation de notre réglementation est un aspect très positif, mais le risque d'aller trop loin existe. La réglementation est maintenant beaucoup plus lourde que les investissements la sous-tendant et elle n'est plus rentable. La réglementation ne fait qu'ajouter des coûts. Elle commence même à limiter notre capacité à diversifier le commerce.

Dave Epp: Je vais répéter aux représentants d'Aliments et boissons Canada ce que j'ai dit lors de la dernière réunion: je crois que l'ARLA accepte encore certains documents par télécopieur seulement, et non par courriel. N'est-ce pas là la preuve que nous n'arrivons tout simplement pas à nous moderniser et à avancer rapidement?

Kristina Farrell: L'ARLA ne relève pas de notre compétence. Selon ce que nous disent les sociétés que nous représentons, toutefois, elle accepte maintenant que les documents soient transmis électroniquement, sauf lorsque le système national est en panne ou qu'un fichier est trop volumineux. Dans pareils cas, il faut utiliser le télécopieur. La situation est peut-être différente pour d'autres sociétés.

Dave Epp: Merci.

Le président: Madame Chatel, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai trois séries de questions.

Auparavant, par contre, mesdames et messieurs les témoins, je veux vous parler du rapport d'étape et de la feuille de route qui ont été produits par les ministères en septembre. Le Comité vous serait très reconnaissant de lui envoyer des recommandations, notamment en ce qui concerne les obstacles mentionnés qui empêchent les ministères d'aller plus loin ou d'être plus ambitieux. Je vous invite aussi à suggérer un délai à l'intérieur duquel ces changements pourraient être adoptés, parce que nous entendons souvent au Comité qu'il n'y a pas d'échéancier. Alors, cela pourrait beaucoup nous aider.

Monsieur Doyon, ça fait un moment que vous n'avez pas précisé-mment parlé de la réduction de la paperasse. Pourriez-vous nous mentionner trois grandes priorités de l'Union des producteurs agricoles ayant trait à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA?

rasitaire, ou ARLA, et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA?

Paul Doyon: À l'échelle provinciale, nous utilisons déjà des outils comme SAgE pesticides, et il y a toutes les recommandations liées au Plan d'agriculture durable. Ce sont des données qui pourraient servir à d'autres validations.

J'invite Mme Colton-Gagnon à compléter mes remarques.

Katia Colton-Gagnon (coordonnatrice, Union des producteurs agricoles): À titre d'exemple, j'ajouterais que le Règlement sur les produits antiparasitaires permet que la période de validité des homologations d'urgence soit de trois ans, mais ce n'est jamais appliqué dans les décisions. Alors, si on permettait une période plus longue, on n'aurait plus à remplir de la paperasse chaque année pour soumettre une nouvelle demande quand on n'a pas d'autre solution pour lutter contre un ravageur précis.

Il en va de même pour les demandes visant à prolonger la période de validité d'une homologation. Il faut remplir énormément de paperasse. Il y aurait sûrement moyen d'alléger ce processus pour accélérer les demandes.

Sophie Chatel: Merci. Si vous avez d'autres suggestions, vous pouvez les envoyer par écrit au Comité. Ce serait très utile.

Monsieur Poitras et madame Farrell, je commence par vous remercier de vos recommandations. Vous proposez notamment d'harmoniser nos exigences réglementaires avec celles des partenaires commerciaux qui ont des normes équivalentes. Cela revient souvent.

Comment proposez-vous d'équilibrer cela de façon efficace, tout en maintenant notre souveraineté pour adopter nos propres règlements, plutôt que de simplement importer ceux des autres? Comment pouvons-nous le faire avec efficacité, mais sans céder nécessairement notre souveraineté et notre regard sur notre sécurité alimentaire?

• (1720)

Jean-Emmanuel Poitras: Je vous remercie de cette excellente question.

Dans l'ensemble, les rapports d'étape sont vraiment un pas dans la bonne direction. Je crois que plusieurs des initiatives qui sont énoncées vont avoir une incidence favorable sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Pour ce qui est de l'harmonisation de la réglementation, il est important de noter que le système canadien est vraiment basé sur des normes internationales. Une bonne façon d'harmoniser nos systèmes consisterait à examiner ceux des pays avec lesquels nous entretenons beaucoup de relations commerciales, qui sont également conformes aux normes internationales.

Le fait de reconnaître les systèmes étrangers comme étant équivalents ou supérieurs aux nôtres permettrait, dans plusieurs cas, de réduire les délais d'homologation à respecter dans les évaluations préalables à la commercialisation, principalement pour les produits à faible risque.

En ce moment, par exemple, on parle d'un minimum de 410 jours pour réaliser une évaluation relative à un nouvel aliment. Nous espérons que, comme le propose l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la reconnaissance des systèmes étrangers pourrait permettre de réduire les délais établis pour les produits à faible risque.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre le député du Bloc québécois, qui dispose de deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous allons poursuivre sur le sujet, monsieur Poitras.

J'ai bien aimé la formulation de la question de Mme Chatel sur la façon d'intégrer l'harmonisation sans réduire la souveraineté. J'aimerais aussi parler de nos exigences. Certains exemples me viennent en tête.

Au mois de juillet, pendant les vacances de la construction, l'Agence a annoncé qu'on avait augmenté les seuils de tolérance à certains pesticides. J'ai appelé des producteurs et ils m'ont tous dit qu'ils n'avaient jamais fait de demande en ce sens et qu'ils n'en avaient pas besoin. Selon une des réponses qu'on a fini par obtenir, les motifs invoqués étaient liés à l'harmonisation. Or, si cette augmentation a pour effet d'importer des produits de moindre qualité que ceux de nos producteurs et que l'on continue à en exiger davantage d'eux, l'harmonisation va me poser un problème. Je pense que vous comprenez mon point de vue, qui va un peu à contre-courant.

Comment s'y prend-on pour ne pas faire n'importe quoi avec ça?

Jean-Emmanuel Poitras: À notre connaissance, tous les produits qui sont importés au Canada doivent respecter des exigences d'importation fixées par l'ACIA.

Malheureusement, nous n'avons pas connaissance de la façon dont les inspections sont effectuées, mais il nous est souvent rapporté par nos membres que l'accès aux marchés des autres pays avec lesquels nous entretenons beaucoup de relations commerciales n'est pas toujours égal. La réciprocité dans l'accès aux marchés de ces pays n'est pas toujours la même.

Yves Perron: Monsieur Doyon, que pensez-vous de la question?

Paul Doyon: Pour des raisons de compétitivité, il est vrai que, quand on autorise l'utilisation d'un produit, ça doit avoir un lien avec ce qui se passe à l'extérieur. Quand on importe des produits agricoles au pays, les choses doivent se passer en fonction de nos normes à nous.

Yves Perron: L'harmonisation qui réduirait les exigences, ce n'est donc pas nécessairement gagnant.

Paul Doyon: Il faut que ce soit l'équivalent. Il faut demander aux autres de faire comme nous.

Yves Perron: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons entendre les conservateurs et les libéraux, qui disposeront de quatre minutes, puis nous allons conclure.

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

John Barlow: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais essayer d'être bref.

Madame Farrell, plusieurs petites entreprises et fabricants d'aliments et de boissons nous ont dit que l'ACIA représentait le plus grand obstacle à la croissance et à l'expansion de leur entreprise. Il a été intéressant d'entendre les représentants de l'ACIA plus tôt

cette semaine. Nous les avons questionnés sur ce qu'avait dit le gouvernement au sujet de la modification du mandat de l'Agence, afin d'inclure la sécurité alimentaire et les répercussions économiques. Ils ont répondu qu'il n'était pas nécessaire de le faire.

Quel genre de message cette attitude des représentants de l'ACIA envoie-t-elle à vos membres et aux entreprises au Canada, alors qu'ils avaient reçu l'ordre du gouvernement de modifier leur mandat?

• (1725)

Kristina Farrell: Comme je l'ai dit plus tôt, il faut un changement de culture au sein des organismes de réglementation. Plus de 92 % des fabricants de produits alimentaires et de boissons du pays sont considérés comme des petites entreprises. Nous voulons faire tout en notre pouvoir pour les aider à vendre leurs produits au Canada et à l'étranger.

John Barlow: Monsieur Graydon, dans votre exposé, vous avez dit que l'industrie était prête à investir, à innover et à croître, mais qu'elle ne pouvait le faire à cause de l'augmentation des coûts et de la réglementation en place. Deloitte & Touche a réalisé une étude sur le plan P2 des libéraux pour l'interdiction des plastiques, qui a révélé que l'industrie devrait déboursier environ 5,6 milliards de dollars pour le réaliser. Croyez-vous que cette estimation est juste?

Michael Graydon: Oui.

John Barlow: Lorsque vous avez témoigné devant nous il y a quelques années, vous avez parlé de l'étiquetage sur le devant de l'emballage. Vous avez dit que le changement coûterait environ 8 milliards de dollars à l'industrie. Nous avons deux politiques du gouvernement qui pourraient coûter près de 15 milliards de plus à l'industrie. Est-ce que ces mesures vont permettre aux fabricants et à l'industrie alimentaire du Canada de croître et d'innover?

Michael Graydon: Pas du tout, et ces deux initiatives en particulier pourraient être modifiées afin d'en atténuer les coûts et de permettre des solutions réalisables, mais à un coût beaucoup moins élevé.

John Barlow: Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Epp.

Dave Epp: J'aimerais commencer avec M. Graydon. Pouvez-vous nous donner des recommandations précises en vue d'entreprendre le changement de culture? Je me souviens avoir entendu un sous-ministre dire que les choses ne se feraient pas d'elles-mêmes. Quelles recommandations avez-vous à faire au Comité — et ce n'est pas une question partisane, parce que le problème demeure, malgré les changements de gouvernements — afin que les choses se fassent?

Michael Graydon: Je crois qu'il faut que les leaders donnent le ton. Le premier ministre doit habiliter les ministres à appliquer une perspective économique aux décisions réglementaires qui sont prises, de même qu'à tenir compte des coûts pour les fabricants et de l'abordabilité pour les Canadiens. Dans notre monde, la tâche revient principalement à Santé Canada qui, par le passé, n'a pas toujours considéré que les coûts relevaient de sa compétence, alors que la santé et la sécurité en relèvent. Il y a toutefois une façon de tenir compte de ces deux volets.

Dave Epp: J'aimerais entendre les représentants d'Aliments et boissons Canada sur le sujet.

Kristina Farrell: Nous sommes d'accord avec M. Graydon. Nous proposons en plus l'inversion du fardeau de la preuve, et que ce soit l'industrie qui désigne les irritants réglementaires, pour qu'ensuite les ministères disposent d'un certain temps pour expliquer pourquoi ils sont nécessaires ou comment ils comptent y remédier.

Le président: Merci.

Monsieur Connors, c'est à vous que reviennent les quatre dernières minutes.

Paul Connors: J'aimerais poursuivre avec ce sujet, parce que la question m'intéresse.

J'aimerais entendre les divers témoins. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez souligner, un enjeu dont nous n'avons pas parlé et que vous aimeriez mettre de l'avant? Vous disposez d'environ 20 secondes chacun pour répondre.

Kristina Farrell: J'aimerais réitérer que les entreprises veulent investir dans certains domaines comme l'efficacité énergétique, la réduction des déchets plastiques, l'innovation et l'automatisation, ce qui correspond tout à fait à certains des objectifs du gouvernement fédéral, comme la diversification des marchés, les exportations, etc. Cependant, il est de plus en plus difficile de le faire lorsque ces entreprises passent autant de temps à s'adapter à de nouveaux règlements — dont certains sont redondants — tout en tentant de réagir à ce qui se passe dans les provinces. C'est le message que j'aimerais transmettre aujourd'hui.

Paul Connors: Allez-y, monsieur Graydon.

Michael Graydon: Il est difficile de faire une longue liste des irritants dans une déclaration préliminaire de cinq minutes; il faudrait probablement cinq heures pour le faire.

Le problème pour les fabricants du pays, c'est que le coût de faire des affaires est tel qu'il empêche l'innovation. Le Canada a déjà été un pays très novateur dans le domaine de la fabrication, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. La majeure partie du temps et de l'énergie est consacrée à répondre aux exigences réglementaires plutôt qu'à songer à des façons novatrices de présenter de nouveaux produits sur le marché pour les consommateurs canadiens. Malheureusement, ce fardeau fait en sorte que de nombreuses organisations avec lesquelles je travaille se demandent si elles souhaitent vraiment investir au Canada et si le rendement des investissements est suffisant pour poursuivre leurs activités au pays.

• (1730)

Paul Connors: Allez-y, monsieur Doyon.

[Français]

Paul Doyon: C'est un peu la même chose. Tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de mesures qui favorisent la rentabilité et la compétitivité dans un même marché, il faut avoir des règles qui sont le plus possible adaptées à la réalité.

[Traduction]

Paul Connors: Je vais continuer avec l'UPA.

Est-ce qu'il y a des défis propres au Québec auxquels nous devrions nous attarder?

[Français]

Paul Doyon: Au Québec, il y a des règles qui sont parfois différentes de celles des autres provinces. Au chapitre de l'harmonisation des règles, dans les marchés qui nous concernent, nous avons aussi un rôle à jouer avec les autres provinces pour faciliter le plus possible la concurrence.

[Traduction]

Paul Connors: Il se passe beaucoup de choses avec l'intelligence artificielle, surtout dans le secteur laitier. Est-ce qu'il y a d'autres mesures qui pourraient améliorer la situation et alléger le fardeau réglementaire? Il me reste 30 secondes.

[Français]

Paul Doyon: Il faudrait voir avec les producteurs de lait du Québec et ceux du Canada, qui sont concernés par ça. Ils ont sans doute plus de détails à ce sujet. Toutefois, c'est sûr que l'intelligence artificielle va faire partie des technologies disponibles dans les prochaines années et qu'on devra l'utiliser à bon escient.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Voilà qui conclut notre réunion d'aujourd'hui. Je tiens à remercier les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant nous aujourd'hui. Aux représentants d'Aliments et boisson Canada, je crois que c'est votre deuxième témoignage en cinq réunions; nous vous en sommes très reconnaissants. Merci à tous les participants.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>